



**Stadt Biel
Ville de Bienne**

Ratssekretariat
Secrétariat parlementaire

3^e procès-verbal du Conseil de ville / 3. Stadtratsprotokoll

Séance du 20 février 2025 à 18h00

Sitzung vom 20. Februar 2025, 18.00 Uhr

Lieu: salle du Conseil de ville au Bourg

Ort: Stadtratssaal in der Burg

Présents / Anwesend:

Achermann Brice, Benz Raphael, Boly Kady, Bord Pascal, Briechle Dennis, Bucher Juliet, Buchhofer Kioutsoukis Stefan, Burri Rahel, Cacciabue Anna, Clauss Susanne, Comment Rachel, Corbaz Catherine, De Lorenzo Bryan, Demierre Patrick, Eggli Roland, Francescutto Luca, Gerber Andreas, Gloor Yannick, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Lehmann Caroline, Leonarz Matilda, Leuenberger Bernhard, Lindegger Reto, Magnin Nadia, Maurer Stefan, Meier Julian, Michel Tamara, Moeschler Marie, Molina Franziska, Müller Lukas, Rodriguez Ugolini Julian, Roquet Hervé, Roth Myriam, Ryser Siri, Scherrer Jürg, Schiess Christophe, Schlup Katharina, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schultz Moema, Steinmann Alfred, Stöcker Manuel, Stolz Joseline, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tonon Ariane, Urweider Vera, Varrin Océane, Wassmann Leona, Weber Philippe, Zumstein Joël

Absence(s) excusée(s) / Entschuldigt:

Augsburger-Brom Dana, Berclaz Cappelletti Pascale, Kilezi Ruth, Koller Levin, Paronitti Maurice, Rüber Stefan, Sprenger Titus

Représentation du Conseil municipal / Vertretung des Gemeinderates

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, maire

Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Pittet Natasha, Tanner Anna

Absence(s) excusée(s) du Conseil municipal / Entschuldigt Gemeinderat:

-

Présidence / Vorsitz:

Mohamed Hamdaoui, président du Conseil de ville

Secrétariat / Sekretariat:

Isabelle Egger, secrétaire générale suppléante du secrétariat parlementaire

Mot de bienvenue	4
12. Interventions reportées de la séance précédente (suite)	5
12.3 20240111 Motion Tonon Ariane, Groupe Alliance Verte, Tennenbaum Ruth, Groupe Alliance Verte, «Mesures favorisant la participation de la population à la vie publique biennoise»	5
12.4 20240191 Motion Müller Lukas, UDF, «Référendum sur l'auto- nomie partielle ou l'indépendance des quartiers biennois»	7
12.5 20240213 Motion interpartis Koller Levin, PS, Tanner Anna, PS, Moeschler Marie, PSR, Roquet Hervé, PSR, «Utiliser la disso- lution obligatoire de réserves pour constituer des fonds pour la construction de logements par la Ville»	8
12.6 20240066 Motion Magnin Nadia, Groupe Alliance Verte, «Lutte contre la pollution lumineuse en ville de Bienne»	11
12.7 20240167 Postulat interpartis Scheuss Urs, Groupe Alliance Verte, Egli Roland, Fraktion PVL+, Sutter Andreas, Groupe FDP, Koller Levin, Groupe PS/JS, «Percer le passage sous-voies ouest (tunnel de la Poste) à la Gare de Bienne»	13
12.8 20240237 Postulat Müller Lukas, UDF, «Démocratisation des transports publics»	14
12.9 20240245 Postulat Francescutto Luca, Groupe UDC/Les Confé- dérés, «Rétablissement des drapeaux suisses en Ville de Bienne lors de la fête nationale – Rétablissement du traditionnel "Big Bang"»	16
12.10 20240247 Postulat Müller Lukas, UDF, «Autoriser explicitement les burkinis dans les piscines biennoises»	18
12.11 20240214 Postulat interpartis Briechle Dennis, Groupe PVL+, Scheuss Urs, Groupe Alliance Verte, Koller Levin, Groupe PS/JS, Stolz Joseline, Groupe PSR, «Pour une station-vélo exemplaire»	18
12.12 20240303 Postulat Müller Lukas, UDF, «Une boîte à bébés à Bienne»	20
12.13 20240168 Postulat Maurer Stefan, Groupe UDC/Les Confédé- rés, «Coupole et CAJ en général»	22
12.14 20240305 Postulat Müller Lukas, UDF, «Mesures pour lutter contre la discrimination dans les services de consultation pour familles»	22
13. Motivation de l'urgence du Postulat interpartis urgent, Moeschler Marie, PSR, Lehmann Caroline, PVL, Tonon Ariane, Les Vert·e·s, Schlup Nina, JS, « Retirer immédiatement l'autorisation de détenir et conduire un taxi aux deux chauffeurs de taxi exerçant leur activité profession- nelle à Bienne, récemment condamnés par la justice pénale »	24
14. Motivation de l'urgence du Postulat interpartis urgent, Moeschler Marie, PSR, Lehmann Caroline, PVL, Tonon Ariane, Les Vert·e·s, Cacciabue Anna Louise, JS, « Une agression envers un client ou une cliente doit être une raison suffisante pour retirer l'autorisation de détenir et de conduire un taxi en ville de Biel/Bienne »	24
Motion d'ordre	25
12. Interventions reportées de la séance précédente (suite)	25

12.15	20240193 Postulat interpartis Müller Lukas, hors parti, Sutter Andreas, FDP, «Démocratisation des noms de rues biennois».....	26
12.16	20240169 Postulat interpartis Bord Pascal, PRR, Sutter Andreas, FDP, «La Ville doit-elle encore engager autant de ressources pour ses labels et certifications?»	26
12.17	20240192 Postulat Oberle Fabio, JS, «Des stations de recyclage dans les lieux publics fortement fréquentés»	28
12.18	20240194 Postulat Eggli Roland, PVL, «Instauration d'une zone de rencontre au carrefour entre le Crêt-du-Bois, la rue du Krähenberg et le chemin des Mésanges»	29
12.19	20240215 Interpellation Schneider Sandra, Groupe UDC/Les Confédérés, «Règlement de construction : mais qu'est-ce qui vaut?»	29
12.20	20240250 Interpellation Schlup Nina, JS, Cacciabue Anna Louise, JS, «Pas d'argent de la Ville de Bienne pour la propagande de droite!»	30
12.21	20240216 Interpellation interpartis Schneider Sandra, Groupe UDC/Les Confédérés, Sutter Andreas, Groupe FDP, «Est-ce que des augmentations d'émoluments sont aussi envisagées à Bienne?»	30
12.22	20240171 Interpellation Francescutto Luca, Groupe UDC/Les Confédérés, «Zones 30 km/h en ville de Bienne : sont-elles en conformité?»	31
12.23	20240172 Interpellation Maurer Stefan, Groupe UDC/Les Confédérés, «Energie Service Biel / Bienne : questions concernant la stabilité et le développement du réseau ainsi que les frais administratifs»	33
15.	20240331 Postulat interpartis urgent Scheuss Urs, Groupe Alliance Verte, Schlup Nina, Groupe PS/JS, Stolz Joseline, Groupe PSR, Hamdaoui Mohamed, Le Centre, «Minimisation des risques financiers de «"PARADICE"»	33
16.	20240300 Interpellation interpartis urgente Eggli Roland, PVL, Gerber Andreas, FDP, «Plan sectoriel Vélo : un instrument de planification contraignant pour les autorités?»	34
17.	20240333 Interpellation interpartis urgente Roquet Hervé, Groupe PSR, Sutter Andreas, Groupe FDP, Schiess Christophe, Groupe Alliance Verte, Steinmann Alfred, Groupe PS/JS, «Plus de clarté dans la plani-fication des investissements et la croissance des préfinance-ments»	35
18.	20240301 Motion interpartis Müller Lukas, UDF, Pir Chè Celik, POP, «Prévention contre la corruption»	36
19.	20240239 Motion Müller Lukas, UDF, «Davantage d'appartements pour les familles et les communautés d'habitation dans les logements d'utilité publique à Bienne»	36
20.	20240233 Motion interpartis Bord Pascal, PRR, Gerber Andreas, FDP, «Plus de transparence dans les finances biennoises: arrêtons les financements spéciaux»	37
21.	20240238 Motion Müller Lukas, UDF, «Vendre les bâtiments administratifs du centre-ville pour réduire la dette et investir»	38
22.	20240240 Motion Müller Lukas, UDF, «Démocratiser le budget de la culture»	38

23.	20240248 Postulat Müller Lukas, UDF, «Respecter la séparation des pouvoirs»	39
24.	20240236 Postulat Müller Lukas, hors parti, «Des appartements pour les familles et les communautés d'habitation»	39
25.	20240241 Postulat Müller Lukas, hors parti, «Encourager la diversité dans l'Administration biennoise»	39
26.	20240244 Postulat Weber Philippe, «Un plan directeur communal "Adaption au changement climatique"»	40
27.	20240246 Postulat interpartis Eggli Roland, Fraktion PVL+, Heiniger Peter, POP, Augsburger-Brom Dana, hors partis, Boly Kady, Groupe PSR, Rüber Stefan, Groupe Alliance Verte, Koller Levin, Groupe PS/JS, «Rendre les conditions plus attrayantes pour la mobilité douce entre la place Centrale et la rue du Débarcadère indépendamment des travaux de réfection à venir.»	44
28.	20240234 Postulat interpartis Tanner Anna, PS, Stolz Joseline, PSR, Moeschler Marie, PSR, Scheuss Urs, Les Vert·e·s, «Davantage de sécurité dans le quartier du Geyisried»	44
29.	20240242 Postulat Müller Lukas, UDF, «Démocratiser la propreté. Droit aux poubelles»	45
30.	20240235 Postulat Müller Lukas, UDF, «Interdire les douches et la nudité forcées»	45
31.	Nouvelles interventions	46

Mot de bienvenue

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance du Conseil de ville. Je vous informe que le point 28 de l'ordre du jour, Postulat 20240243 « Coordination générale du soutien aux institutions culturelles et aux actrices et acteurs culturels indépendants » est reporté à la prochaine séance.

Je vous rappelle aussi qu'il y aura une brève séance de la conférence des présidentes et des présidents des groupes au début de la pause, afin de fixer la composition de la commission de rédaction du message relatif au projet de centre de recyclage que nous avons traité hier soir.

Madame Juliet Bucher devra partir ce soir à 22h, il est prévu que Madame Anne Louise Cacciabue la remplace en tant que scrutatrice pour la fin de cette séance. Etant donné que cette proposition n'est pas contestée, nous procéderons ainsi.

Sur vos tables se trouve un flyer concernant la semaine de lutte contre le racisme. Je vous serais très reconnaissant d'y porter une très grande attention.

Pour terminer, je vous rappelle que le temps de parole sera limité à 3 minutes pour le traitement des interventions.

12. Interventions reportées de la séance précédente (suite)

12.3 20240111 Motion Tonon Ariane, Groupe Alliance Verte, Tennenbaum Ruth, Groupe Alliance Verte, «Mesures favorisant la participation de la population à la vie publique biennoise»

Le Conseil municipal propose de transformer la motion en postulat et d'adopter celui-ci en tant quel.

(Texte de la motion et réponse du Conseil municipal voir annexe no 3)

Tonon Ariane, au nom du Groupe Les Vert-e-s: Cette discussion sur cette intervention devait avoir lieu au mois d'octobre. Depuis, le contexte géopolitique a bien changé, je pense qu'il n'est plus nécessaire de démontrer la nécessité de mettre tout en œuvre, afin d'éviter le délitement du processus démocratique. Que pouvons-nous faire à notre échelle pour éviter cela?

La baisse conséquente de la participation de la population est en fait incontestable. Il nous appartient, je crois, d'ouvrir des pistes permettant de remédier à la situation. D'une part en revalorisant des pratiques que l'on voit disparaître et d'autre part, il nous appartient aussi d'ouvrir des pistes qui permettent de nouvelles possibilités de participer à la vie publique de notre Ville.

Je pourrais citer ce que le Règlement de la Ville prévoit, c'est-à-dire donner le droit à des groupes désignés de déposer des interventions parlementaires ou encore demander, comme le fait la ville de Genève, que les messages des votations soient rédigés par un groupe de personnes tirées au sort, de façon à ce que ces messages soient beaucoup plus compréhensibles pour la population. Je ne doute pas qu'il y a

d'autres nombreuses idées qui pourraient être mises en place, mais ce soir, le but n'est pas de faire un catalogue pour obtenir ces résultats. Toutefois, il faut tenir compte du fait que de nombreuses personnes n'ont tout simplement jamais eu l'opportunité d'apprendre à exercer ces droits car ils n'en connaissent pas le processus, n'ont pas bénéficié de la transmission des générations précédentes, n'en voient pas l'utilité par manque de résultats observables ou qu'ils sont déçus, etc.

Je ne vais pas vous faire l'affront de vous dire à quel point il est important pour la cohésion sociale et le vivre ensemble que les habitantes et habitants se sentent parties prenantes et responsables de la vie de leur ville ou de leurs quartiers. Nous l'avons déjà compris d'ailleurs, puisque nous avons adopté le Règlement de la Ville et que la population l'a voté avec une belle majorité (80% des personnes votantes). Nous avons adopté tout spécialement dans ce règlement, son article 6 qui prévoit donc la possibilité de toute personne ou organisation de participer à la vie publique. Or, et là nous pouvons-nous appuyer sur des expériences déjà réalisées et évaluées, il est nécessaire de donner un cadre et d'accompagner les habitants et habitants dans le recours à ce genre de processus complètement nouveau. Ceci, dans le but qu'ils s'en saisissent et sachent comment procéder. Aucun processus démocratique, quel que soit le niveau auquel il s'applique, ne se développe et se maintient tout seul. Il est nécessaire de le promouvoir, de l'enseigner, de le diffuser. C'est bien ce que cette motion propose, d'autant plus que nous avons déjà dans la Ville de nombreuses associations, infos quartier, groupements dans lesquels ces informations ou formations peuvent être diffusées. Vous avez donc compris que **je propose d'adopter cette motion mais de ne pas la transformer en postulat.**

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: Madame Tonon, vous avez toute ma compréhension et je vous suis totalement dans vos réflexions, dans l'analyse de la situation actuelle et également dans les possibilités que nous avons en tant qu'Autorité politique de pouvoir trouver des pistes et des solutions. Si le Conseil municipal souhaite transformer cette motion en postulat, ce n'est pas pour réduire la portée de la demande mais simplement pour la rendre compatible avec le cadre légal que nous avons et qui nous est imparti. A savoir, le travail que nous avons dans la perspective future proche d'élaborer un règlement et une ordonnance dans le cadre du règlement qui a été décidé et mis en vigueur à partir de janvier 2025. Par le passé, la Ville a déjà soutenu plusieurs initiatives, y compris dans le cadre de la direction de la formation, de la culture et du sport, dont j'étais directrice à l'époque, en essayant d'implémenter un Parlement des jeunes, Ceci malheureusement sans succès. Il ne suffit donc pas de donner un cadre et les possibilités légales de participation mais il faut aussi que la population y adhère et y participe. Le Conseil municipal estime que le cadre est donné et que nous pouvons examiner les possibilités d'offrir ces modes de participation, qui sont déjà actuels mais pas formalisés, je vous l'accorde. Il est très important de maintenir ouverte la possibilité de débat et c'est que le Conseil municipal souhaite faire. C'est pourquoi je vous demande simplement de suivre le Conseil municipal dans sa proposition de transformer la motion en postulat et d'adopter celui-ci en tant quel.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Suite aux explications données par Madame la Maire, les motionnaires acceptent la proposition du Conseil municipal. Il n'est donc plus nécessaire de procéder à un vote.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée.

12.4 20240191 Motion Müller Lukas, UDF, «Référendum sur l'autonomie partielle ou l'indépendance des quartiers biennois»

Le Conseil municipal propose de rejeter la motion.

(Texte de la motion et réponse du Conseil municipal voir annexe no 4)

Müller Lukas, EDU: Je prends la parole en tant que représentant du Peuple, mais aussi en tant que citoyen d'un quartier qui, comme d'autres, a été trop longtemps oublié par notre Ville. Pendant trop longtemps, nous avons laissé la Ville implanter tous les services aux habitants au centre de la Ville, sans penser que ce lieu n'était pas forcément le plus adapté en terme d'accessibilité et d'inclusion. Il serait bien d'imaginer une ville où les services essentiels ne sont pas centralisés, mais plutôt implantés où les gens en ont besoin, en l'occurrence dans les quartiers. Cela permettrait de réaliser des économies et aussi d'insuffler un esprit novateur en la matière. La Suisse a longtemps été célébrée pour son fédéralisme et le principe de subsidiarité, permettant aux communautés locales de prospérer dans leur propre droit. Nous devons adopter ces idéaux et favoriser un environnement où les petites unités administratives ont la liberté d'innover en se rapprochant de la population. Je vous rappelle que les services situés dans la tour du Palais des Congrès ne sont plus accessibles à la population depuis la crise du Corona. Pour toutes ces raisons, je vous propose d'adopter cette motion et de ne pas suivre la proposition du Conseil municipal.

Tonon Ariane, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Notre Groupe a pris acte du fait que le motionnaire a pour objectif de réorganiser la Ville, son Administration, sa culture, son économie, etc. Il a pour but de faire régner ordre et propreté et il le fait savoir à coup de nombreuses interventions parlementaires, portant chacune sur une partie minime de cette réorganisation, soulevant des problèmes inexistants et tout en revenant sur des sujets déjà réglés ou réglementés.

Comme avec cette motion qui propose une mise en place de frontières communales ou sections de communes, sous prétexte d'inégalité de traitement ou de difficultés d'accès entre le centre et les quartiers. Ou encore, avec l'intervention qui prévoit de vendre les bâtiments de l'administration et les noms des rues pour remplir la tirelire. Ou encore, en demandant de répartir les subventions de la culture en pourcentages fixes et rigides, tout comme seraient fixes et rigides les temps de parcours des autobus ou les espaces entre les poubelles. Si le motionnaire veut remodeler la Ville selon sa vision, ce qui est son droit le plus strict, nous ne pouvons que lui suggérer de concentrer d'avantage ses idées et de réduire le nombre d'interventions. A moins que le but soit de faire obstruction au traitement des affaires, en monopolisant le temps de débat. La question reste ouverte.

Pour revenir à la présente motion, le Conseil municipal y a fort bien répondu et nous soutenons sa proposition de rejeter la motion. Notre Groupe suivra d'ailleurs la proposition du Conseil municipal lors du traitement des 14 autres interventions déposées par Monsieur Lukas Müller et ne fera usage de son temps de parole qu'à de rares occasions, afin de ne pas prolonger inutilement cette séance du Conseil de ville.

Schiess Christophe, Les Vert·e·s: Le Canton de Glaris est entré dans l'histoire le 7 mai 2006. La Landsgemeinde, à main levée, avait décidé qu'il n'y aurait plus que trois communes dans le canton de Glaris. C'est tout à fait visionnaire. Je crains un peu que le 20 février 2025 entre dans l'histoire aussi, si la Ville de Bienne ouvre la voie vers la

création de plusieurs communes à la place d'une seule. Soyons plutôt visionnaires comme les gens de la Landsgemeinde à Glaris.

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: Je pense que l'objet d'une intervention parlementaire est avant tout de traiter le sujet. Monsieur Müller, vous êtes venu ici à la tribune et vous avez débordé du sujet. Si je considère la demande de la motion, je peux vous dire que la réponse du Conseil municipal est contenue dans le document que vous avez reçu. Au delà, je ne suis pas en capacité de répondre à vos allégations.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal de rejeter la motion.

La proposition est acceptée.

12.5 20240213 Motion interpartis Koller Levin, PS, Tanner Anna, PS, Moeschler Marie, PSR, Roquet Hervé, PSR, «Utiliser la dissolution obligatoire de réserves pour constituer des fonds pour la construction de logements par la Ville»

Le Conseil municipal propose de transformer la motion interpartis en postulat et de l'adopter en tant que tel.

(Texte de la motion interpartis et réponse du Conseil municipal voir annexe no 5)

Rodriguez Ugolini Julian, Fraktion SP/JUSO: Wir verstehen, dass der Gemeinderat keine Spezialfinanzierung eröffnen kann, solange kein Reglement vorhanden ist. Trotzdem war die gute Jahresrechnung 2023 eine verpasste Chance, Geld für den städtischen Wohnungsbau auf die Seite zu legen. Für die Fraktion SP/JUSO dauert die Analyse viel zu lange, denn jeder verstrichene Monat ist eine verpasste Chance.

Die Stadt Biel besitzt so viel Land und Immobilien wie kaum eine andere Gemeinde in der Schweiz. Wir möchten, dass die von der Stadt ungenutzten Liegenschaften und Grundstücke gezielt und koordiniert für den Wohnungsbau respektive die Vermietung von Wohnungen genutzt werden. Die Stadt könnte zu sehr guten Konditionen Baukredite erhalten und dadurch mit den Mieteinnahmen einen höheren Ertrag erzielen als mit reinen Baurechtsverträgen. Der städtische Wohnungsbau würde uns ermöglichen, dringend benötigte Einnahmen zu erzielen und vor allem die Mietpreise zu stabilisieren. In der Schweiz darf die Höhe der Miete nicht völlig frei festgelegt werden: Gemäss Gesetz dürfen auf dem investierten Betrag höchstens zwei Prozentpunkte über dem Referenzzinssatz als Rendite erzielt werden. Es ist ein bekanntes Phänomen, dass diese Vorgabe mehr schlecht als recht eingehalten wird und missbräuchlich hohe Mieten verlangt werden; im Durchschnitt beträgt die Überschreitung CHF 200 pro Monat und Haushalt.

Unter Einhaltung der geltenden Gesetze würden die Wohnungsmieten von der Stadt als Vermieterin tiefer als marktüblich ausfallen. Dies bei einer Rendite von 3,75% des Grundstückswerts und allfälliger zusätzlicher Investitionen und nach aktuellem Referenzzinssatz. Zusätzlich hätte die Stadtverwaltung einen direkteren Einfluss auf andere wichtige städteplanerische Aspekte wie Wohnungsgrösse, Energiestandard, Anbindung an das Fernwärmenetz oder eine verdichtete Bauweise. In Biel steigen die

Mieten und die Leerwohnungsziffer sinkt bedrohlich. Andere Städte mit angespannterem Wohnungsmarkt versuchen verzweifelt, jedes Grundstück zu horrenden Preisen zu kaufen, um Wohnungen zu bauen.

Das zeigt, was uns bevorstehen könnte, wenn wir nicht vorausdenkend handeln. Danke, dass Sie dem Gemeinderat folgen, den Vorstoss als Postulat erheblich zu erklären.

Demierre Patrick, Fraktion SVP: Es ist für mich etwas schwer nachvollziehbar, dass Geld beiseitegelegt werden soll, um etwas, was nicht klar definiert ist, zu finanzieren. Bezüglich der Schaffung von städtischen Wohnungen stellt sich mir die Frage, ob es sich um bereits ausgelagerten sozialen Wohnungsbau, wie vom Verein Casa Nostra für Wohnhilfe handelt. Oder geht es um die Bereitstellung von Wohnungen im Rahmen des gemeinnützigen Wohnungsbaus, wofür aktuell Zielvereinbarungen mit der Stadt laufen. Ähnliche Vorstösse, die sich zum Teil widersprechen, wurden bereits eingereicht.

Uns erscheint es logischer, dass zuerst die Zielvereinbarungen mit den gemeinnützigen Wohnbauträgern weitergeführt werden und danach geprüft wird, was sinnvoll ist, um mehr Wohnungen bereitzustellen.

Die Bewirtschaftung der städtischen Liegenschaften ist teilweise ausgelagert und es stellt sich deshalb die Frage, welches die Interessen ebendieser Bewirtschaftenden sind.

Die Fraktion SVP lehnt die Motion ab.

Feurer Beat, Finanzdirektor: Ich danke den UrheberInnen für das Verständnis und dafür, dass Sie bereit sind, dem Gemeinderat zu folgen. Erlauben Sie mir noch ein paar Worte zu den Rahmenbedingungen, in welchen wir uns befinden.

Es besteht eine gewisse Ungeduld, da aus Ihrer Sicht der Gemeinderat beim städtischen Wohnungsbau nicht schnell genug vorwärts macht. Die Verzögerung ist bedingt durch notwendige Abklärungen und Studien, die in Auftrag gegeben werden mussten. Es ist korrekt, wir sind langsam unterwegs, wir sind nicht in grossen Schritten unterwegs, wir sind in kleinen Schritten unterwegs. Deshalb ist es wichtig, dass wir über diese sogenannten Rahmenbedingungen sprechen.

Bei der ersten Analyse haben wir bemerkt, dass wir in Anbetracht der finanziellen Aspekte und Rahmenbedingungen nicht unter Druck stehen. Im Moment haben wir in den Jahren 2016 bis 2022 im Schnitt eine Bruttorendite über das gesamte Finanzvermögen von 5,92% erreicht. Die Stadt Bern erwirtschaftete im Vergleich 3,99% Prozent, was bedeutet, dass die Stadt Biel wahrscheinlich nicht so viel falsch macht. Die Stadt Bern hat eine stärkere Gewichtung auf dem städtischen Wohnungsbau, aber die Bruttorendite sieht eher schlechter aus. Was nicht bedeutet, dass das Thema keine Rolle spielt, aber wir verlieren aus finanzieller Sicht sicher kein Geld. Was interessant ist und die bisherigen Arbeiten zeigen: Die Renditen bei den vermieteten Wohnungen in der Stadt Biel sind schlechter als in der Stadt Bern, aber das gesamte Finanzvermögen von Biel hat eine bessere Rendite. Im Prozess der Analyse zeigte sich, dass die Baurechte durchaus eine gute finanzielle Anlage sind, jedoch gibt es nicht nur finanzielle, sondern auch soziale und städtebauliche Überlegungen. Der Grund für das langsame Vorgehen des Anliegens ist, dass wir ein Ressourcenproblem haben. Vor etwas mehr als einem Jahr hat der Abteilungsleiter Liegenschaften gekündigt. Bei seinem Weggang hat er uns erklärt, dass nach seinem

Verständnis die in den letzten Jahren zunehmend wachsenden Anforderungen und Ausweitung der Aufgaben, die die betreffende Abteilung zu bewältigen hat, mit denselben Ressourcen nicht mehr zu bewältigen ist. Unsere Analyse in der Abteilung hat ergeben, dass seine Einschätzung korrekt war und dass zum Beispiel Prozesse und der Service public überarbeitet werden müssen. Aufgrund dieser Analysen haben wir festgestellt, dass ein enormer Nachholbedarf besteht in der Reorganisation der Ausrichtung der Abteilung bezüglich Erbringung von Dienstleistungen. Dies benötigt zusätzliche Ressourcen, über die wir im Moment nicht verfügen können.

Gleichzeitig haben wir begonnen, die Immobilienstrategie zu entwickeln und viele wichtige Themen festgestellt wie der Unterhalt des Immobilienparks im Verwaltungsvermögen und der Unterhalt des Immobilienparks im Finanzvermögen. Bezüglich Verwaltungsvermögen war rasch ersichtlich, dass der Unterhalt nicht genügt. Beim Finanzvermögen haben wir jedoch eine komplexere Situation: Es gibt Liegenschaften, bei welchen absehbar ist, dass sie in nächster Zeit arrondiert werden und es eine Gesamtüberbauung gibt. In dieser Situation sieht der Bedarf und die Strategie bezüglich Unterhalt anders aus, als bei einer Liegenschaft, die längere Zeit beibehalten wird. Dies ist ein Thema, welches wir vertieft anschauen müssen.

Ein weiteres Thema sind die stadtinternen Prozesse. Wir haben mehrfach Zuständigkeiten und Schnittstellen für dieselben Aufgaben, wodurch Energie verloren geht. Hierbei werden gesamtstädtische Reorganisationsbestrebungen benötigt. Die Software-Unterstützung beispielsweise stammt eher nicht aus diesem Jahrhundert, sondern ist relativ weit zurück. Die vielen Themen, die wir angehen müssen, sollten wir mit Personen, die ins Tagesgeschäft eingebunden sind, bearbeiten. Wir wissen, dass es so nicht weitergehen kann und wir eine neue Ausrichtung benötigen, auch eine personelle Neuausrichtung. Das ist die Priorität, weil wir riskieren, das Personal zu «verschleissen» und wir sichtbar Geld verlieren, wenn wir nicht effizient sind.

Wir nehmen das Thema des städtischen Wohnungsbaus ernst. Einzelne Stadtratsmitglieder wissen, dass der Gemeinderat die Thematik des städtischen Wohnungsbaus immer wieder auf den Tisch gelegt hat.

Eine letzte Bemerkung bezüglich dem Thema gemeinnützigen Wohnungsbau, den Sie angesprochen haben, Herr Demierre: Wenn sämtlicher einsetzbarer Boden für den gemeinnützigen Wohnungsbau benutzt würde, könnten wir die reglementarische Zielsetzung erreichen, d.h., dass wir bis 2035 rein rechnerisch auf einen Anteil von 20% an gemeinnützigen Wohnungsbau kommen würden. Da haben wir einen gewissen Widerspruch zu der Thematik städtischer Wohnungsbau. Was hat Priorität? Was ist wichtig? Das bestehende Reglement gemeinnütziger Wohnungsbau besteht und wir haben einen Auftrag und auch in diesem Bereich benötigen wir mehr Ressourcen. Wir wollen das Ressourcenproblem angehen, was jedoch wieder Zeit braucht, um es zu lösen. Im Verlauf dieses Jahres werden wir dem Stadtrat das Geschäft dazu vorlegen.

Rodriguez Ugolini Julian, SP: Ich möchte kurz auf zwei Punkte zurückkommen. Zum einen geht es um den Unterschied zwischen städtischem Wohnungsbau, gemeinnützigem Wohnungsbau und genossenschaftlichem Wohnungsbau. Genossenschaftlich und städtisch sind eigentlich Besitzverhältnisse und es geht dabei um die Frage «Wer baut?». Bei Genossenschaften ist es genossenschaftlicher Wohnungsbau und wenn es die Stadt ist, ist es städtischer Wohnungsbau.

Bei der Frage, ob es sich um gemeinnützigen Wohnungsbau handelt, geht es um die angesprochene Renditegrenze, die beim gemeinnützigen Wohnungsbau tiefer sind. Wenn wir vom städtischen Wohnungsbau sprechen, geht es nicht unbedingt um

gemeinnützigen Wohnungsbau. Wir finden, dass es durchaus angebracht ist, dass die Stadt Wohnungen vermietet, welche nicht bewusst den Markt deutlich unterbieten. Wir fordern den städtischen Wohnungsbau, um Einnahmen für die Stadt zu generieren. In der Stadt Bern sind die Renditen tiefer, weil Bern nur gemeinnützigen Wohnungsbau betreibt. Sie finden, dass der Wohnungsmarkt viel zu angespannt ist. Währenddem wir in Biel einen ausgewogeneren Weg zwischen gemeinnützigem und nicht gemeinnützigem Wohnungsbau finden können.

Betreffend Ressourcen: Es ist kein Geheimnis, dass die Stadtverwaltung in allen Direktionen eine sehr dünne Personaldecke hat. Die Zitrone wird schon seit Jahrzehnten ausgepresst und Stellen werden gestrichen. Es wird zu lange gewartet, um neue Stellen zu schaffen, obwohl die Bevölkerung wächst und damit auch die Aufgaben.

Ich weise darauf hin, dass der Stadtrat vor eineinhalb Jahren eine Stellenschaffung bewilligt hat, welche sich um den Wohnungsbau kümmert. Diese Stelle wurde bis heute nicht besetzt. Fehlende Ressourcen anzuführen, ist ein schlechtes Argument, wenn niemand für eine bewilligte Stelle eingestellt wird.

Feurer Beat, Finanzdirektor: Bezüglich der Frage der Stelle, die Sie bewilligt haben: Das letzte Mal, als das Thema im Stadtrat besprochen wurde, hat Ihr Kollege Herr Koller darauf hingewiesen, dass wir diese Stelle wenigstens für die Abteilung Liegenschaften benutzen sollten, um dort eine höhere Ressourcierung zu erzielen. Die Stelle müsse nicht direkt für die bewilligte Thematik eingesetzt werden. Und das haben wir gemacht.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal de transformer la motion interpartis en postulat et de l'adopter en tant que tel

La proposition est acceptée.

12.6 20240066 Motion Magnin Nadia, Groupe Alliance Verte, «Lutte contre la pollution lumineuse en ville de Bienne»

Le Conseil municipal propose de transformer la motion en postulat, de ne pas adopter le point 1, mais d'adopter les points 2, 3 et 4 et de les classer comme réalisés.

(Texte de la motion et réponse du Conseil municipal voir annexe no 6)

Magnin Nadia, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Tout d'abord, je remercie le Conseil municipal pour sa réponse. Cependant, j'estime qu'il est absolument nécessaire que la Ville mette en place des mesures pour lutter activement contre ce type de pollution et de gaspillage énergétique et veille aussi à ce que l'ordonnance cantonale sur l'énergie soit appliquée à Bienne.

La pollution lumineuse qui découle des installations lumineuses des vitrines et éclairages des commerces biennois représente des émissions de lumière superflues qui doivent à tout prix être évitées et qui ont été considérées comme telles par la jurisprudence du Tribunal Fédéral, qui préconise également que de manière générale, l'on ne doit éclairer que ce qui doit l'être. Il n'y a pas lieu de discuter, ici, que ce type

d'éclairage représente des émissions de lumière superflues puisque, nous l'espérons, il va de soi pour tout le monde, que de laisser l'éclairage d'un commerce tard le soir, voire même pendant toute la nuit, alors que le magasin n'est ni ouvert ni fréquenté, constitue un gaspillage d'énergie insensé. Cela revêt du bon sens au même titre qu'éteindre la lumière lorsqu'on n'est pas chez soi, de fermer le robinet d'eau lorsque l'on ne l'utilise pas ou encore de ne pas laisser le moteur de sa voiture tourner, lorsqu'elle est parquée. Pourquoi devrait-il en être autrement concernant les éclairages des commerces durant la nuit ?

Les problèmes d'émissions lumineuses comportent un intérêt public important. De plus, il a été maintenant constaté en ville de Bienne que des commerces laissent leur magasin beaucoup trop éclairé. Quelles mesures comptent prendre le Conseil municipal pour remédier à cette situation ?

La réponse du Conseil municipal ne m'a pas paru satisfaisante et il convient qu'elle agisse face à ce problème. Il est regrettable de constater que le problème des éclairages nocturnes des commerces en ville de Bienne ne rentre pas dans les préoccupations du Conseil municipal. Il n'a notamment pas essayé de porter le problème auprès des commerçants ou des privés en se mettant en contact avec les représentants des associations économiques, comme il l'a fait par le passé, par exemple en ce qui concerne la discussion sur certaines mesures volontaires d'économies d'énergie. Aucun levier d'action n'est mentionné dans la réponse du Conseil municipal, car il n'y aurait apparemment rien à faire.

La réponse du Conseil municipal explique que la Ville ne peut agir que sur ses propres bâtiments et que l'éclairage des commerces relève en revanche de la responsabilité des propriétaires. Toutefois, cette affirmation est erronée puisque la disposition légale de l'article 27a de l'Ordonnance cantonale sur l'énergie concerne également les établissements privés comme commerces qui rentrent dans son champ d'application. Cette information m'a été confirmée par l'office cantonal de l'énergie. Il est donc de surcroît étonnant que le Conseil municipal ne contrôle pas ses sources, dans les éléments de réponse qu'il invoque dans son argumentation. Finalement que l'on ne nous parle pas de politique verte, solidaire ou de ville durable si on n'est pas capable de faire preuve d'un peu de volonté politique pour mettre en place des solutions concrètes pour lutter contre ce type de pollution nocive, pour sensibiliser les commerces à cette problématique ou pour instaurer encore des contrôles plus stricts, voire même juste faire appliquer la loi. Tous les secteurs doivent être amenés à faire des efforts et à modifier leurs habitudes. Je rappelle également que cette question d'économie d'énergie est inscrite dans une démarche d'urgence climatique qui ne semble pas être une priorité pour le Conseil municipal.

Pour conclure, je vous invite quand même à suivre le Conseil municipal dans sa proposition. Par contre, je tiens à préciser que je donnerai suite à ce dossier en prenant le temps d'examiner les possibilités d'agir au regard de cet article 27a et de cette disposition légale, même si cette motion vient à être radiée du rôle.

Francescutto Luca, au nom du Groupe UDC: Madame Magnin, je crois que vous n'étiez pas encore au Conseil de ville lorsque j'avais déposé une interpellation pour éteindre l'éclairage public dans les quartiers durant la nuit, parce que je trouve cela inutile et donc je suis d'accord avec vous sur le principe de lutter contre cette pollution lumineuse inutile.

Je vais vous expliquer mon point de vue, si vous le permettez. Je ne vois pas non plus l'utilité de garder les magasins éclairés la nuit, sauf peut-être pour quelques insomniaques.

Par contre, pour revenir à l'interpellation que j'avais déposée, votre groupe ne m'avait pas soutenue, sans que je comprenne pourquoi et j'avais trouvé cela dommage. Je trouve que ce sujet est un bon exemple : Il prouve que peu importe l'orientation politique, on doit, de temps à autre, accepter qu'une idée venant de l'autre bord politique peut être bonne et la soutenir. Je vais donc vous suivre et vous soutenir ce soir, afin de montrer l'exemple. Je tenais à faire cette déclaration que j'ai d'ailleurs déjà faite à un journaliste il y a peu de temps.

Pittet Natasha, Directrice de l'action sociale et de la sécurité: Je vous remercie pour vos propos. Je ne vais pas prendre la parole longuement sur ce sujet qui a été attribué à ma direction car il relève, entre autre, de la sécurité publique. Il aurait aussi pu être traité par la direction de Madame Frank si c'était pour parler uniquement de pollution lumineuse mais c'est un peu un sujet entre les deux directions. Il est vrai que le Conseil municipal a répondu que la Ville n'est pas responsable des vitrines. Toutefois, nous ne souhaitons pas dire avec cette réponse que cela ne nous intéresse pas. L'article 27a de la loi cantonale auquel vous faites référence n'est pas appliqué par nos services. Je me suis aussi renseignée auprès de la police cantonale qui m'a dit qu'une plainte peut être déposée par qui le souhaite s'il est constaté qu'une vitrine est allumée trop tard. Avis aux amateurs.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée.

12.7 20240167 Postulat interpartis Scheuss Urs, Groupe Alliance Verte, Eggli Roland, Fraktion PVL+, Sutter Andreas, Groupe FDP, Koller Levin, Groupe PS/JS, «Percer le passage sous-voies ouest (tunnel de la Poste) à la Gare de Bienne»

Le Conseil municipal propose d'accepter le postulat interpartis et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 7)

Sutter Andreas, Fraktion FDP: Ich denke, hier bietet sich tatsächlich eine Chance, das Links-/Rechtsschema aufzubrechen.

Ich kann nicht nachvollziehen, weshalb der Gemeinderat sagt, dass die Passage auf der Ostseite (auf der linken Seite) priorisiert werden sollte. Die SBB, die Biel weniger gut kennt als wir, ist wohl dieser Meinung. Wird die Perspektive auf die Südseite vom Bahnhof gewechselt, könnte die linke Seite priorisiert werden. Auf dieser zirkulieren bereits heute grosse Menschenmengen, wie im Vorstoss erwähnt.

Der See wird künftig über diese Passage erschlossen, ebenfalls das BBZ (Berufsbildungszentrum) und natürlich der Campus. Der Switzerland Innovation Park und ganz Nidau würden von dieser Passage profitieren, sowie auf der anderen Seite ein Spitalzentrum, welches aus vier Spitaleinheiten bestehen wird, die alle über diese Passage erschlossen werden, zudem der neue Velo-Park. Ich plädiere dafür, das Postulat nicht abzuschreiben. Es wäre angebracht, das Ganze nochmals zu überdenken. Zusammen mit Madame la Maire und der neuen Stadtplanerin wäre es

eine Chance, die Verhandlungen nochmals aufzunehmen und zu prüfen, ob diese in Kurzform wiedergegebene Sicht tatsächlich richtig ist. Das Postulat ist eigentlich nicht erfüllt. Zwar wurde es geprüft, aber ein bisschen kurzsichtig. **Ich beantrage, das Postulat nicht abzuschreiben.**

Stöcker Manuel, Fraktion Grüne: Ich hatte eigentlich vor, bei meiner ersten Wortmeldung im Stadtrat ein bisschen länger zu sprechen: Die Fraktion Grüne unterstützt den Antrag von Andreas Sutter für Nicht-Abschreiben des Postulats.

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: En premier lieu, je tiens à préciser que vous avez ma totale compréhension. Il est vrai que si on considère la gare, on a un passage qui devrait être priorisé aujourd'hui étant donné le développement actuel. Je pense que la réponse du Conseil municipal fait référence au projet d'affectation de la gare et de tout le périmètre de la gare qui a maintenant été accepté par le Conseil municipal et qui prévoit des changements à venir dans une temporalité à moyen et long termes. Vous savez que dans ce concept d'affectation, il est envisagé de faire des entrées latérales par la gare et de pouvoir faire des passages plus concentrés. Ceci étant donné que les personnes pourront venir et sortir de la gare par les côtés, notamment par la Rue de Morat sous le sous-voies et du côté de la Poste où il y a déjà un tunnel existant, cela permettra de délester le passage central. Dans cette perspective, des projets et des mesures vont être mis en place progressivement. Ce postulat relève le fait qu'il n'est pas envisagé de faire un tunnel souterrain comme cela avait été pensé auparavant. Ceci étant donné que le projet d'affectation prévoit des sorties latérales à l'avenir. A ce stade du projet, je ne peux pas vous dire quand cela interviendra. Le Conseil municipal propose de radier du rôle ce postulat comme étant réalisé car tout le concept d'affectation est en étude avec des mesures qui seront réalisées progressivement dans le temps et qui devront être intégrées dans le concept du périmètre global.

Je ne peux donc que vous proposer de suivre le Conseil municipal et de radier du rôle le postulat comme étant réalisé.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal d'accepter le postulat interpartis et de le radier du rôle comme étant réalisé

La proposition est rejetée, le postulat est accepté et n'est pas radié du rôle.

12.8 20240237 Postulat Müller Lukas, UDF, «Démocratisation des transports publics»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 8)

Müller Lukas, EDU: Je m'appuie sur les échanges que nous avons eus avec Monsieur Julien Steiner et son expertise pour certaines de mes recommandations. Notre postulat a pour but que tous les lieux de Bienne puissent être connectés l'un aux autres en 35 minutes en transports publics. Malheureusement, le réseau de lignes de bus de la Ville

ressemble à une carte de ligne de bus en France. On constate que toutes les lignes mènent à la Gare sans connexion réelle entre les quartiers.

Ich denke, es ist wichtig, dass wir alle Quartiere in Biel gleich stark berücksichtigen. Es gibt viele Quartiere, die im Moment von der aktuellen Linienführung nicht oder nicht genügend profitieren. Viele Busse fahren innerhalb weniger Minuten los, es kommt teilweise zu Stau auf der Hauptverkehrsader. Die Busse überholen sich gegenseitig oder halten nicht, weil es Missverständnisse gibt. Ich glaube, hier könnte bei der Planung viel verbessert werden. Aus meiner Sicht ist es wichtig, dass die Verkehrsbetriebe (VB) die Interessen von Biel berücksichtigen und besonders auch den Nutzen für die Quartiere. Es gibt beispielsweise keine Peripherie-Linie in Biel. Vom einen Quartier in ein anderes zu gelangen, ist sehr wichtig. Es wird versucht, die Stadt Biel vom privilegierten reicheren West-Teil vom Ost-Teil abzutrennen. Alle Buslinien führen über den Bahnhof, mittlerweile gibt es nur noch zwei Durchgangsstrassen. Ich finde die Verkehrsführung dient nicht allen Bedürfnissen. Ich danke dem Gemeinderat für die Antwort, aber **wir sind nicht einverstanden damit, das Postulat abzuschreiben**, denn es gibt noch viel zu tun.

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: J'hésitais à prendre la parole car vos propos, Monsieur Müller, ne correspondent pas à la réalité vécue par la population des quartiers. Ce n'est l'intention ni du Conseil municipal, ni de la CRT qui établit les lignes de bus, ni du contrat de prestations auprès du Canton auquel la Ville est assujettie. Ce n'est pas la volonté du Conseil municipal d'avoir telle ou telle ligne. Il s'agit d'une négociation qui a lieu tous les 4 ans. Donc venir avec de telles revendications sous cette forme, cela n'a aucun sens. De plus, les quartiers sont très bien desservis par des bus qui font des boucles, mais il est vrai que nous avons une surcharge au niveau de la Rue de la gare. Il s'agit là d'un point sur lequel nous réfléchissons pour une prochaine période contractuelle, notamment en introduisant des bus plus rapides et des bus plus directs avec moins d'arrêts.

Je vous recommande de suivre le Conseil municipal sur cette affaire mais j'aurais été curieuse de savoir qui se cache derrière ce «nous» que vous avez mentionné.

Müller Lukas, EDU: Madame la Maire, j'aimerais savoir si je peux prendre vos propos comme une promesse que la situation va s'améliorer?

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Monsieur Müller, je propose que vous disiez si vous avez été convaincu par la réponse faite par Madame la Maire et que vous êtes d'accord avec la proposition du Conseil municipal. Dans le cas contraire, nous procéderons au vote sur cet objet.

Müller Lukas, EDU: Madame La Maire n'a pas pu me convaincre et j'ai encore une question ouverte donc je ne suis pas d'accord avec la proposition du Conseil municipal.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal d'adopter le postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé

La proposition est acceptée.

12.9 20240245 Postulat Francescutto Luca, Groupe UDC/Les Confédérés, «Rétablissement des drapeaux suisses en Ville de Bienne lors de la fête nationale – Rétablissement du traditionnel "Big Bang"»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 9)

Francescutto Luca, au nom du Groupe UDC: Je n'ai jamais voulu prétendre que c'était la Ville qui organisait le Big Bang mais je prends sur moi car j'ai apparemment mal formulé mon postulat sur ce point. Par contre concernant la décoration de la Ville avec des drapeaux, le Conseil municipal semble considérer que la décoration actuelle est suffisante pour marquer l'importance de la Fête Nationale. Nous ne sommes pas d'accord avec cette approche car, à nos yeux, la Fête Nationale est un moment de célébration collective où chaque citoyen, qu'il soit natif ou étranger, doit pouvoir ressentir la fierté et l'unité de notre nation. Le déploiement de drapeaux dans l'espace public n'est pas un simple décoratif mais un symbole fort de notre identité. Je trouve étonnant et regrettable que le Conseil municipal évoque la question de l'organisation en parlant des drapeaux. D'autres villes suisses font preuve d'une grande cohésion et de créativité pour célébrer le 1er août avec des drapeaux dans les rues et sur les places. Pourquoi Bienne, avec sa diversité, ne pourrait-elle pas suivre cette tradition et se montrer plus accueillante et festive à l'occasion de cette journée spéciale. D'autant plus que de nombreuses autres décorations sont mises en place pour d'autres événements dans la Ville, ce qui prouve qu'il est possible d'ajuster les moyens en fonction de l'événement. En 2013, lors de la fête fédérale de gymnastique, des tentatives ont été faites pour inciter les propriétaires de bâtiments à installer des drapeaux mais seule la Banque cantonale bernoise avait répondu de manière positive. Cette expérience, bien que décevante, ne doit pas être un frein à une initiative renouvelée. Au contraire, la Ville devrait se montrer proactive et encourager cette participation, notamment en soutenant les citoyens commerçants qui souhaitent contribuer à la mise en place de drapeaux. Je pense que pour l'attractivité du centre-ville, ce serait aussi un plus. Concernant le feu d'artifice ou le Big Bang, le Conseil municipal justifie la non-réintroduction du feu d'artifice par la transition vers un spectacle de drones qui serait désormais l'alternative proposée.

Je trouve cette décision regrettable car le feu d'artifice, à nos yeux, fait partie intégrante des traditions de la Fête Nationale et apporte une dimension émotionnelle qui ne peut pas être remplacée par un spectacle de drones qui, je le rappelle, est payant. Certes, ce genre de spectacle a ses mérites mais il n'évoque pas la même symbolique ni la même émotion collective qu'un grand feu d'artifice.

Je déplore également l'argumentation selon laquelle le feu d'artifice ou le Big Bang n'aurait jamais été une initiative municipale mais une manifestation privée générée par la jeune chambre économique. Pour moi, ce raisonnement ne justifie pas de faire l'impasse sur une tradition populaire. La Ville pourrait très bien prendre l'initiative d'organiser cet événement, à l'instar d'autres villes suisses qui prennent en charge des célébrations similaires.

Il serait dommage de laisser mourir une tradition simplement parce qu'elle n'a pas de réactivité par les acteurs privés. Pour conclure, je tiens à préciser que cette intervention porte aussi la parole d'une partie de la population qui trouve que les festivités du 1er août sont un peu tristes à Bienne. Enfin, je dois exprimer ma profonde déception

concernant les propos d'une conseillère qui a suggéré que la célébration de la fête nationale Suisse pourrait déranger certains étrangers et qu'imposer cette célébration serait scandaleux. Je trouve cette prise de position choquante et totalement déplacée car la Fête Nationale est justement une occasion de rassembler tous les habitants de notre pays.

En conclusion, je suis d'accord de suivre la proposition du Conseil municipal concernant le point 2 mais par contre le point 1 de ce postulat ne doit pas être radié du rôle.

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: Je vous remercie, Monsieur Francescutto pour votre intervention. Je conçois que les décorations, y compris les décorations du 1er août, peuvent être un élément d'attractivité pour le centre-ville mais n'oublions pas les quartiers. Pour revenir sur le point 1 de votre intervention, j'ai découvert qu'il existait des petits drapeaux installables sur les câbles électriques des bus. Ces décorations ont été utilisées par le passé mais cette pose a été stoppée il y a quelques années. J'ai demandé s'il était possible de réactiver cela car il est vrai que cela amène quelque chose d'assez mobile, dynamique et coloré au centre-ville pour le 1er août. Il m'a été répondu que c'était possible mais que cela avait un coût. Ce dernier est relativement important et vu la période où on se trouve et l'état des dépenses de la Ville il est nécessaire de prendre en compte ce fait dans notre réflexion. Il est clair que la Ville pourrait envisager d'installer des drapeaux sur les bâtiments administratifs facilement mais cela engendrerait aussi un coût de plusieurs dizaines de milliers de francs. De plus, il faut savoir que deux bâtiments administratifs n'ont pas les supports nécessaires pour les drapeaux.

Nous en venons donc à la conclusion qu'il y a deux possibilités pour installer des drapeaux par la Ville. Si vous décidez de maintenir ce postulat, la Ville pourra entrer en matière mais il faudra réduire voir supprimer d'autres dépenses afin de ne pas charger d'avantage le budget de la Ville et respecter le plan d'économie en cours d'exécution.

Je vous laisse donc libre de votre choix car je n'ai pas d'autre alternative. Pour revenir à votre proposition de demander aux commerces et aux privés d'installer des drapeaux sur leurs bâtiments, comme vous le savez cela a déjà été fait mais sans grand résultat ou intérêt des personnes concernées. En conclusion, je vous remercie de suivre le Conseil municipal également sur le point 1 de votre postulat.

Francescutto Luca, au nom du Groupe UDC: Je pense qu'il faut être cohérent et je ne peux pas m'opposer sur la question des coûts. Je pense tout de même que la Ville dépense de l'argent pour d'autres choses dont on peut discuter. Votre réponse m'attriste car je n'ai pas déposé cette intervention sans fondement ou seul. Je l'ai fait car des citoyens sont venus à moi car ils trouvaient les festivités du 1er août à Bienne tristes. Je ne peux pas leur donner tort. J'ai la chance d'habiter au bord du lac et lorsqu'on a fêté le 1er août en famille mais aussi avec les voisins, nous avons constaté qu'il n'y avait rien au bord du lac. On aurait pu croire que c'était un jour sans intérêt. Mon intervention avait pour but de vous alerter sur cela car ce jour-là, la population devrait se retrouver pour fêter et griller des cervelas. Je trouve dommage que petit à petit sous prétexte des coûts que cela engendre, plus rien ne se passe. Toutefois, je vais être raisonnable et suivre le Conseil de ville aussi sur le point 1. Je trouve juste regrettable que dorénavant les gens de Bienne préfèrent quitter la Ville et aller fêter le 1er août à Neuchâtel.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Pour résumer, la proposition du Conseil municipal est acceptée par le postulant et il n'est donc pas nécessaire de procéder au vote.

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: Pour revenir sur vos propos, je partage votre avis que les célébrations du 1er août étaient tristes. C'est pourquoi, l'année dernière, nous avons décidé de profiter de synergies pour économiser et, dans le cadre de Lake Live, une fête a été organisée durant laquelle il a été grillé non pas des cervelas mais des saucisses vegans, de porc et de veau. D'ailleurs, il y avait eu une jolie participation qui a aussi permis de promouvoir une société artistique locale. Cette année nous sommes aussi en train de refaire un programme de ce genre. Je vous invite donc vous et les personnes de votre quartier que vous dites déçues à venir fêter le 1er août dans le cadre du Lake Live cette année. Je précise que l'entrée est gratuite.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée.

12.10 20240247 Postulat Müller Lukas, UDF, «Autoriser explicitement les burkinis dans les piscines biennoises»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 10)

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Monsieur Lukas Müller ne souhaite pas s'exprimer mais il remercie le Conseil municipal pour sa réponse. Il n'est donc pas nécessaire de passer au vote pour cet objet.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

12.11 20240214 Postulat interpartis Briechle Dennis, Groupe PVL+, Scheuss Urs, Groupe Alliance Verte, Koller Levin, Groupe PS/JS, Stolz Joseline, Groupe PSR, «Pour une station-vélo exemplaire»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat interpartis.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 11)

Briechle Dennis, Fraktion GLP+: Ich lege meine Interessenbindung offen: Ich bin Vorstandsmitglied der regionalen Sektion von «Pro Velo». Die PostulantInnen sind selbstverständlich mit dem Antrag des Gemeinderates, das Postulat erheblich zu erklären, einverstanden. Die Vorgeschichte dieses Vorstosses dürfte bekannt sein. Wegen eines Serverausfalls und dem damit verbundenen Datenverlust war die Velostation im Bahnhof Biel während fast einem Jahr offen zugänglich. Allerdings ist das bis anhin schon bescheidene Angebot nun noch bescheidener als vor dem Ausfall. Verschiedene Rückmeldungen bei «Pro Velo» haben gezeigt, dass die BenutzerInnen der Station nicht zufrieden sind mit dem Angebot. Potenzielle neue BenutzerInnen sind so kaum zu gewinnen. Das 12er-Abonnement ist nicht mehr verfügbar. Eine spontane Nutzung der Velostation ist nur dann möglich, wenn der bediente Schalter während den

bescheidenen Öffnungszeiten von drei Stunden pro Woche geöffnet ist. Zum Vergleich: In der Stadt Solothurn sind es 72 Stunden pro Woche.

Selbstverständlich sollte es aber heutzutage möglich sein, eine solche Dienstleistung auf anderem Weg in Anspruch nehmen zu können. Sei dies online via App, einem Automaten oder dem auf dem Swissspass basierenden System «velocity», das in diversen anderen Städten in Betrieb ist. Auch baulich gibt es Bedarf bei der Velostation. Von der klassischen Norm abweichende Velos, welche heute verbreitet sind, wie beispielsweise E-Bikes, Cargo-Bikes oder Velos mit Anhängern, finden kaum oder gar keinen Platz in der Velostation.

In seiner Beantwortung zur Interpellation 20230285, «Unzumutbare Velostation - wie lange noch?», welche dem vorliegenden Postulat voranging, hat der Gemeinderat zwar bedauert, dass es durch den Ausfall zu Unannehmlichkeiten gekommen ist. Er zeigt sich aber grundsätzlich zufrieden mit dem Betrieb und dem Betreiber der Velostation. In der Beantwortung unseres Postulats ist nun ein anderer Tenor zu vernehmen, was wir sehr begrüssen. Wir sind erfreut, dass der Gemeinderat Handlungsbedarf erkannt hat und hoffen auf eine zeitnahe Umsetzung. Aus der Antwort geht allerdings nicht hervor, wie es konkret weitergeht. Deshalb zwei Fragen an den Gemeinderat: Gibt es einen konkreten Auftrag des Gemeinderates betreffend die vorgesehenen Prüfungen sowie einen Zeitplan, bis wann wir mit Antworten auf die zu prüfenden Fragen rechnen können?

Leonarz Matilda, Fraktion SP/JUSO: Biel ist die zehntgrösste Stadt der Schweiz und wir BielerInnen sind stolz darauf. Ich habe schon in verschiedenen Schweizer Städten gelebt und für mich ist Biel eine wichtige Velostadt. Für viele ist das ein grosser Anziehungspunkt und dieser muss gefördert werden. Ich beispielsweise mache hier alles mit dem Velo.

Doch die Velostation am Bahnhof ist leider nicht repräsentativ und einer Velostadt nicht würdig. Die Station ist nicht spontan nutzbar, da es weder eine digitale Lösung, noch, mit drei Stunden pro Woche, realistische Öffnungszeiten gibt. Zudem ist die Station nicht mehr zeitgemäss, da Cargo-Bikes und Veloanhänger keinen Platz haben. Die Fraktion SP/JUSO begrüsst, dass der Gemeinderat die Stossrichtung unseres Anliegens teilt. Wir hoffen, dass wir bald zumindest mit Solothurn mithalten können.

Weber Philippe, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Notre Groupe a pris connaissance de ce rapport. Avant de continuer, je tiens à signaler mon lien d'intérêt en tant que membre du comité de PRO VELO.

Ceci étant dit, notre Groupe accepte la réponse qui a été donnée par le Conseil municipal. Toutefois, il manque certains détails complémentaires sur le contenu des travaux qui sont prévus mais aussi sur les détails de réalisation des mesures. Sans refaire l'histoire, il me semble que nous sommes en droit de nous inquiéter par rapport à la mise en œuvre de ces mesures qui tardent à arriver. Il serait vraiment bien que cela ne tarde plus autant.

Feurer Beat, Finanzdirektor: Vielen Dank für die kurze Diskussion. Herr Briechle, zu ihrer Frage: Nein, es gibt keinen formellen Auftrag vom Gemeinderat. Es handelt sich um einen Beschluss des Verwaltungsrats der Parking Biel AG, an dieser Thematik weiterzuarbeiten.

Die Parking Biel AG betreibt die Velostation im Auftrag der Stadtplanung. Die laufenden Vorbereitungsarbeiten und die Abklärungen werden gemeinsam mit der Abteilung

Stadtplanung durchgeführt. Was das zeitliche Thema betrifft, gehen wir davon aus, dass 2025 vom Gemeinderat ein Verpflichtungskredit beschlossen werden wird. Im Verlauf von 2026, spätestens aber 2027 werden die umfangreichen Erneuerungen der Velostation an die Hand genommen. Die Anpassungen betreffen die Themen, die Sie angesprochen haben: Einerseits Softwarelösungen und andererseits technische und konstruktive Lösungen.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

12.12 20240303 Postulat Müller Lukas, UDF, «Une boîte à bébés à Bienne»

Le Conseil municipal propose de rejeter le postulat.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 12)

Müller Lukas, EDU: De mon avis, la sécurité des nouveaux nés est une priorité absolue. Il est inacceptable, de nos jours, qu'un nouveau-né soit abandonné ou retrouvé sans vie. C'est la raison pour laquelle, j'ai déposé cette intervention. Je suis ravi de voir que cette idée prenne gentiment forme dans notre région notamment grâce au soutien de nombreux investisseurs privés et à l'engagement de nombreuses personnes. Nous avons la possibilité d'étendre cette initiative dans toute la région des trois lacs. Les statistiques fournies par l'office fédéral de la statistique démontre qu'il y a un besoin important et urgent. Il est de notre responsabilité d'agir en tant qu'élu(e)s afin qu'aucune mère de notre région ne se sente seule et désespérée comme lors de l'incident tragique de Reconvilier.

Private Investoren haben zugesagt CHF 100'000 in ein solches Projekt zu investieren, dies ohne die Beteiligung der Stadt.

Clauss Susanne, Fraktion SP/JUSO: Wir haben lange überlegt, ob wir das Wort ergreifen sollen oder nicht. Herr Müller, es reicht langsam!

Ich lege meine Interessenbindungen offen, Herr Müller, ganz speziell für Sie. Ich bin eine Frau und ich gehöre zu den 72,2% der Bevölkerung, die die Fristenregelung und damit Abtreibungen in den ersten 12 Wochen vorbehaltlos befürwortet haben. Herr Müller, outen Sie sich doch auch! Ich bin sicher, Sie gehören zu den fundamentalen Abtreibungsgegnern und würden die Frauen gerne ins Mittelalter zurückschicken. Stricknadeln statt «Mifegyne» (medikamentöser Schwangerschaftsabbruch). Herr Müller, Sie können noch manchen indirekten Vorstoss bezüglich Abtreibungen einreichen, wir Frauen haben lange genug dafür gekämpft und werden keinen Millimeter nachgeben. Die Fristenlösung steht nicht zur Diskussion, das ist unumstösslich. Also Herr Müller, hören Sie auf, uns Frauen in irgendeiner Weise vorschreiben zu wollen, wie wir mit unserem Körper umzugehen haben, Bikini oder Burkini, mein Körper, meine Entscheidung.

Ihre Absicht hinter diesem Vorstoss ist durchsichtiger als Glas, nichtsdestotrotz sage auch ich, wenn ein Babyfenster nur ein Neugeborenes vor dem Tod rettet, dann hat sich die Installation gelohnt. Ich bin mit Ihnen einig, Frauen, die ein Babyfenster benutzen, sind in einer ausserordentlichen psychischen Krise. Trotzdem kommt das äusserst selten vor und da können noch so viele Fenster nicht darüber hinwegtäuschen. In der Schweiz haben wir gut erhobene Zahlen dazu. 2022 wurde das erste Babyfenster geschlossen und von 2022 bis 2026 wurden noch genau zwei Kinder in

ein Babyfenster gelegt. Es wurden keine Kinder ausgesetzt. Weshalb das Baby in Reconvilier tot aufgefunden wurde, ist nicht klar, es wird eher von einem Tötungsdelikt ausgegangen. Der Rückgang ist darauf zurückzuführen, dass diverse Kantone, darunter auch der Kanton Bern, die anonyme Geburt gesetzlich verankert haben. Das heisst, dass Frauen in einer Notsituation absolut anonym gebären können. Das ist wichtig, auch wenn es hier eine Grauzone gibt, weil die Kinder ein Recht auf das Wissen der Herkunft haben. Es liegt also nahe, dass die Fenster weder von den kantonalen Gesundheitsdirektionen noch von den Spitälern eingerichtet werden, sondern von der Schweizerischen Hilfe für Mutter und Kind (SHMK), einer christlich fundamentalistischen Organisation, welche sich immer wieder gegen Abtreibung positioniert. Sie haben es richtig gemacht, Sie müssen dort das Geld und die Lösung mit dem Spitalzentrum via SHMK suchen, wenn es denn nötig ist.

Müller Lukas, EDU: Je souhaite encore vous rappeler un article paru dans le journal Le Matin en 2019 concernant le décès tragique d'un nouveau-né (*mécontentement manifesté dans la salle*).

Clauss Susanne, Fraktion SP/JUSO: Eigentlich ging es mir nur noch um die Antwort des Gemeinderates. Ich finde es schade, dass hier eine Kollektivstrafe eingebaut wurde und Vorstösse, die nicht in die Zuständigkeit des Gemeinderats oder der Stadtverwaltung gehören, grundsätzlich nicht mehr entgegengenommen werden. Das ist, finde ich, keine gute Idee, denn es ist wichtig für uns, dass wir unsere Anliegen via Exekutive beim Kanton vorbringen können. Vorstösse, welche vom Gemeinderat fordern, sich beim Regierungsrat einzubringen, müssen möglich sein. Deshalb finde ich die Antwort sehr salopp und schade. Ich hoffe nicht, dass dies eine Kollektivstrafe für alle Stadtratsmitglieder wird.

Steinmann Alfred, Fraktion SP/JUSO: Herr Müller, wir behandeln an diesen zwei Sitzungen zusammengezählt 14 Vorstösse von Ihnen. Wissen Sie, wieviel das die Stadt Biel kostet? Ein Vorstoss kostet die Stadtkasse circa CHF 1'000, somit haben Sie allein an zwei Sitzungen CHF 14'000 ausgegeben.

Zur Vorbereitung eines Vorstosses kann vorgängig die Situation recherchiert werden, es können auch telefonisch Informationen eingeholt werden. Die StadtratskollegInnen können ebenso über ihre Meinung dazu befragt werden. Vorstösse auf Vorrat einzureichen, ist eigentlich kontraproduktiv. Viele Mitglieder des Stadtrats haben den Saal verlassen, was schade ist. Es hört Ihnen niemand mehr zu, deshalb würde ich sagen: Weniger ist mehr.

Pittet Natasha, Directrice de l'action sociale et de la sécurité: Je ne vais pas entrer dans ce grand débat de société sans toutefois nier la détresse des mères et des enfants qui ne sont pas souhaités ou naissent dans des mauvaises conditions. Je souhaite rappeler que la santé dans le canton de Berne n'est pas de la compétence du Conseil municipal. Il s'agit d'une compétence cantonale, car l'hôpital appartient au canton et les hôpitaux privés traitent aussi avec le Canton. Si vous souhaitez soulever ce sujet, je vous conseille de vous adresser à Monsieur Pierre Alain Schnegg. Pour revenir à la remarque faite par Madame Clauss quant à la brièveté de la réponse, il ne s'agit pas d'une punition collective. En effet, le Conseil municipal suite à des discussions avec des membres du Conseil de ville mais aussi avec le secrétaire parlementaire, souhaite montrer qu'il faut une séparation des pouvoirs. Pour revenir sur la demande de parler avec le Conseil Exécutif, je ne sais pas ce que vous vous imaginez mais le Conseil municipal n'a pas de séance régulière avec le Conseil d'Etat. Je peux vous dire qu'il

n'est pas aisé de parler avec le Conseil d'Etat lorsqu'on le souhaite ni même d'avoir une réponse de leur part. C'est là qu'on voit aussi les méfaits de l'interdiction des doubles mandats parce que c'est plutôt par le Grand Conseil qu'on peut avoir un effet au niveau du Canton, que par les liens directs avec le Conseil d'Etat.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal de rejeter le postulat

La proposition est acceptée.

12.13 20240168 Postulat Maurer Stefan, Groupe UDC/Les Confédérés, «Coupole et CAJ en général»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 13)

Maurer Stefan, Fraktion SVP: Die Beantwortung des Gemeinderats ist aus unserer Sicht nicht mit der nötigen Transparenz ausgefallen. Ich werde nicht näher darauf eingehen, bevor ich das Angebot unter Punkt 1 wahrgenommen und bei der Abteilung Hochbau Einsicht in den Vertrag genommen habe. Anschliessend werden wir über das weitere Vorgehen entscheiden und, falls notwendig, einen neuen Vorstoss einreichen. Wir sind einverstanden, dass das Postulat erheblich erklärt und abgeschrieben wird.

Tanner Anna, Direktorin Bildung, Kultur und Sport: Ich danke den Urhebenden für die gestellten Fragen. Ich denke, es ist das richtige Vorgehen, wenn Sie noch Fragen haben, die Verträge einzusehen. Für weitergehende Fragen stehen wir Ihnen zur Verfügung. Ausserdem findet jeden Dienstagabend eine Versammlung im AJZ statt, an welcher Sie sicher auch Informationen erhalten.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

12.14 20240305 Postulat Müller Lukas, UDF, «Mesures pour lutter contre la discrimination dans les services de consultation pour familles»

Le Conseil municipal propose déclarer le postulat irrecevable.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 14)

Tonon Ariane, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Monsieur Müller, quelles preuves avez-vous pour affirmer que le personnel du planning familial fait acte de discrimination et qu'il est raciste ? Quels sont ces chiffres tirés de nulle part sans citation de source et qui plus est, concerne les États-Unis ?

Poser la question, c'est y répondre, vous n'en avez probablement aucune de ces preuves. En fait, ce qui vous intéresse, vous l'avez déjà démontré dans le cas des boîtes à bébé, c'est de remettre en cause le droit à l'interruption légale de grossesse. Pour arriver à vos fins, vous utilisez tous les moyens. Je tiens à préciser que votre triste prestation d'acteur que vous avez jouée sur la naissance tragique d'un bébé était

parfaitement dégueulasse et inadmissible dans un Parlement. De plus, vous utilisez la bonne vieille technique qui consiste à semer le doute, la rumeur et le soupçon pour saper la confiance que les gens ont dans cette institution qu'est le planning familial. Cela va générer de l'insécurité et de la détresse qui ont un effet contraire à celui que vous voulez nous faire croire que vous souhaitez. Arrêtez de vouloir nous faire croire que vous vous souciez des droits des femmes, nous n'avons pas besoin de vous!

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Chère Ariane, je comprends ton indignation mais je te prie de faire attention aux mots que tu utilises s'il-te-plaît.

Wassmann Leona, Fraktion SP/JUSO: Das Lesen dieses Postulats hat mir gezeigt, dass der Urheber nicht genau weiss, was Rassismus bedeutet, weshalb ich mich dazu äussern möchte. Das Ausmass von Rassismus ist gravierend und zeigt sich auf unterschiedlichen Ebenen: strukturell, institutionell und zwischenmenschlich. Um dies zu veranschaulichen, möchte ich einige Beispiele nennen. In unserer Demokratie ist es legal, rassistische Hetzkampagnen zu betreiben. Ein aktuelles Beispiel sind die Flyer, welche die SVP vor einigen Monaten in Bieler Briefkästen verteilt hat. Auf einem Bild waren dunkelhäutige Männer zu sehen, die mit einem roten Kreuz durchgestrichen waren. Daneben war eine typisch schweizerische Familie mit einem grünen Haken markiert. Die Botschaft ist eindeutig: Dunkelhäutige Männer sind hier nicht willkommen. Einmal mehr erinnere ich Sie an die Vorfälle des Patrouillendienstes für Sicherheit, Intervention und Prävention (SIP) gegenüber Frauen mit Migrationsvordergrund. Solche Ereignisse verdeutlichen, dass rassistische Strukturen auch in unseren Institutionen tief verankert sind. Rassismus wird nicht nur bewusst, sondern auch unbewusst weitergegeben. Wir weissen Menschen werden in einer rassistischen Gesellschaft sozialisiert und tragen, oft ungewollt und gut gemeint, zu dessen Fortbestehen bei.

Auf der zwischenmenschlichen Ebene zeigt sich dies beispielsweise durch Überlegenheitsgefühle, Absprechen von Kompetenzen, das Näherziehen der eigenen Tasche oder durch die Wahrnehmung von Menschen mit Migrationsvordergrund als anders und fremd. Für die Betroffenen hat dies massive Auswirkungen in ihrem täglichen Leben. Daher bin ich grundsätzlich der Meinung, dass Rassismus sich tatsächlich auch in Familienberatungsstellen wiederfindet, genauso wie in allen anderen Bereichen unserer Gesellschaft. Denn Rassismus betrifft jeden von uns, entweder als Betroffene oder als Mitwirkende und Ausführende. Ich denke jedoch, dass der Postulant anti-rassistische Argumente für andere Zwecke missbraucht beispielsweise um frauenfeindliche Absichten voranzutreiben und das Abtreibungsrecht einzuschränken. So geht das nicht! Gleichzeitig wird die Beantwortung des Gemeinderats der Schwere des Problems nicht gerecht. Angesichts dessen, was die Bieler Bevölkerung tagtäglich an Rassismus erlebt, ist diese Reaktion nicht verantwortungsvoll und dem Thema nicht würdig.

Ich fordere Sie auf, enthalten Sie sich der Stimme so wie die Fraktion SP/JUSO. Setzen wir gemeinsam ein selbstkritisches Zeichen gegen Rassismus und dafür, dass wir als politische VertreterInnen mehr Verantwortung übernehmen. Herr Müller, ich empfehle Ihnen, den Flyer auf Ihrem Pult zu lesen.

Tanner Anna, Direktorin Bildung, Kultur und Sport: Danke vielmals für diese wichtige Diskussion. Es ist tatsächlich so, das Postulat betrifft wieder den Kanton, da die Familienberatungszentren auf kantonaler Ebene geregelt werden und nicht auf städtischer. Was die Stadtverwaltung betrifft, kann ich bestätigen, was Frau Tonon

gesagt hat: Viele Beratende und Arbeitende geben das Beste, um Rassismus zu verhindern. Wie Frau Wassmann erwähnt hat, denke auch ich, dass Rassismus in unserer Gesellschaft unbewusst verankert ist und darum ist das Engagement gegen Rassismus umso wichtiger. Ich danke der Direktorin für Soziales und Sicherheit, Frau Pittet, vielmals für das Engagement gegen Rassismus. Gerade in der laufenden Woche gibt es sehr viele wichtige Veranstaltungen, an welchen die unbewussten Strukturen sichtbar gemacht werden. Diese Arbeit muss fortlaufend erledigt werden.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de Ville.

- 13. Motivation de l'urgence du Postulat interpartis urgent, Moeschler Marie, PSR, Lehmann Caroline, PVL, Tonon Ariane, Les Vert·e·s, Schlup Nina, JS, « Retirer immédiatement l'autorisation de détenir et conduire un taxi aux deux chauffeurs de taxi exerçant leur activité professionnelle à Bienne, récemment condamnés par la justice pénale »**

Moeschler Marie, PSR: Je pense que les faits relatés dans la presse fin janvier permettent de justifier l'urgence de cette intervention. En effet, malgré des condamnations pénales, les deux chauffeurs de taxis peuvent toujours exercer et éventuellement avoir encore et toujours des mauvais gestes à l'égard de leur clientèle, ce qui n'est pas tolérable. Il y a donc urgence sur ce sujet.

L'urgence est accordée.

- 14. Motivation de l'urgence du Postulat interpartis urgent, Moeschler Marie, PSR, Lehmann Caroline, PVL, Tonon Ariane, Les Vert·e·s, Cacciabue Anna Louise, JS, « Une agression envers un client ou une cliente doit être une raison suffisante pour retirer l'autorisation de détenir et de conduire un taxi en ville de Biel/Bienne »**

Moeschler Marie, PSR: Parallèlement aux faits que je viens de décrire dans ma première demande de justification d'urgence, il est important de compléter l'ordonnance communale sur les taxis. Cette dernière ne prévoit, à mon sens, aucun article qui condamne ce type d'acte. Cela n'est pas tolérable et il faut donc urgemment adapter cette ordonnance.

L'urgence est accordée.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Je rappelle aux présidents et présidentes de groupes parlementaires de venir vers la suppléante du secrétaire parlementaire afin de pouvoir composer la commission de rédaction pour la prochaine votation au Peuple du mois de mai. Je vous souhaite à tous et toutes un bon appétit.

Interruption de la séance de 20h00 à 21h00

Motion d'ordre

Schiess Christophe, Les Vert·e·s: En vertu de l'article 52 du Règlement du Conseil de ville, je demande la clôture du débat pour les points de l'ordre du jour suivants :16, 18, 19, 20, 21, 22, 26 et 27. Il s'agit des interventions déposées par Monsieur Lukas Müller, seul. Je n'ai personnellement pas compris les deux textes cosignés par Monsieur Müller concernant les points de l'ordre du jour 11.15 et 15 avec d'autres parlementaires,

Je ne dépose pas cette motion d'ordre afin de remettre en question le droit à chacun et chacune de déposer des interventions. Je pense qu'il s'agit de notre liberté mais nous sommes 60 personnes et pour cela je souhaite citer le philosophe Immanuel Kant: «*Die Freiheit des Einzelnen endet dort, wo die Freiheit des anderen beginnt*». Ich sehe es als eine Gefährdung des Milizparlaments, wenn eine einzelne Person es schafft, so viel Zeit und Energie zu beanspruchen. Zeit und Energie, die wir benötigen, um andere Geschäfte seriös zu behandeln, aber auch Zeit, die ich beziehungsweise wir für unsere Familien und unseren Beruf benötigen. Ich verstehe, dass Einzelne meinen Ordnungsantrag als Eingriff in die Freiheit der Meinungsäusserung ansehen. Meines Erachtens ist die Freiheit etwas, das kollektiv gelebt werden muss. Für mich ist diese Anzahl von Vorstössen ein Angriff auf meine Freiheit.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Une motion d'ordre par définition est un droit. A titre personnel et je pense que je représente l'avis du Bureau du Conseil de ville, cette proposition représente une atteinte à la liberté d'un élu quoi qu'on en pense. Je ne souhaite pas faire un long débat sur cela. Etant donné que personne ne souhaite prendre la parole sur cette motion d'ordre, je vous propose de passer au vote.

Vote

- sur la motion d'ordre de Christophe Schiess, Les Vert·e·s, de clôturer, en vertu de l'art. 52 al. 4 du règlement du Conseil de ville, le débat des points 16, 18, 19, 20, 21, 22, 26 et 27 de l'ordre du jour

La motion d'ordre est rejetée.

12. Interventions reportées de la séance précédente (suite)

12.15 20240193 Postulat interpartis Müller Lukas, hors parti, Sutter Andreas, FDP, «Démocratisation des noms de rues biennois»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat interpartis et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 15)

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Monsieur Lukas Müller ne souhaite pas prendre la parole et est d'accord avec la proposition du Conseil municipal.

Personne d'autre ne souhaite prendre la parole et de ce fait il n'est pas nécessaire procéder au vote sur cet objet.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

12.16 20240169 Postulat interpartis Bord Pascal, PRR, Sutter Andreas, FDP, «La Ville doit-elle encore engager autant de ressources pour ses labels et certifications?»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat interpartis et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 16)

Bord Pascal, PRR: Je remercie le Conseil municipal pour sa réponse. Il est important de bien gérer l'énergie aussi bien au niveau écologique qu'économique. Il m'est donc tout à fait possible de suivre le Conseil municipal dans cette politique-là.

Dans mon cadre professionnel, j'ai travaillé pour des certifications ISO de plusieurs types. Les seuls gagnants, à mon avis, sont les consultants externes qui peuvent facturer des honoraires. La valeur ajoutée reste une grande question ouverte. Dans le cas présent, nous parlons du label de la cité de l'énergie avec des coûts externes de 80'000 fr., auxquels il faut ajouter environ 10%, sans compter les bureaux et d'autres sources d'administration d'un montant qui est conséquent. Je doute aussi de l'effet marketing de ce label pour Bienne. Je préférerais que ces moyens financiers soient consacrés à des mesures écologiques plutôt qu'à du papier. On crée plus de CO₂ qu'on en épargne avec cela. Je regrette cela alors qu'il faut actuellement trouver des mesures d'économies dans la Ville. Le Conseil municipal n'est pas prêt à plus de pragmatisme, c'est bien dommage.

Je ne conteste pas la proposition du Conseil municipal car l'étude est faite, mais je demande de garder l'idée dans le processus d'amélioration des finances.

Steinmann Alfred, Fraktion SP/JUSO: Es scheint, dass die Stadt Biel durch Streichung diverser Labels viel Geld sparen könnte. Beispielsweise das Label Energiestadt GOLD. Die Zertifizierung kostete bis jetzt für das Re-Audit ca. CHF 80'000. Brauchen wir diese Zertifizierung noch? Ja klar, denn das Label bewirkt nicht nur, dass neue SteuerzahlerInnen nach Biel kommen, sondern ist auch für die Unternehmungen, welche mit dem Standort Biel liebäugeln ein Qualitätszeichen. Die Stadtverwaltung selbst profitiert, denn um das Klimaschutzreglement umzusetzen und zu überprüfen, braucht es einige Arbeitsstunden. Durch das Re-Audit und das Label GOLD erfasst eine unabhängige Institution unsere Fortschritte oder auch einen allfälligen Stillstand rasch.

Ebenso ist ein Vergleich mit anderen Gemeinden möglich. Ausserdem können die Bieler Mitarbeitenden von qualitativen Weiterbildungsmodulen profitieren. Das nächste Re-Audit wird wesentlich günstiger ausfallen, weil die Stadt bereits das zweite Mal das Label GOLD erreicht hat. Also brauchen wir das Label.

Es gibt ein weiteres Label, nämlich das Label für die Zweisprachigkeit. Ist das auch für nichts und wir fördern nur noch die deutsche Sprache? Nein, sicher nicht. Die Fraktion SP/JUSO findet unsere Labels wichtig. Deshalb folgen wir dem Gemeinderat und sind bereit, das Postulat abzuschreiben.

Scherrer Jürg, Fraktion SVP: Wir haben uns gefragt, was das überhaupt für ein Vorstoss ist. Er wurde als Postulat eingereicht, ist aber eigentlich eine Interpellation. Verschiedene Fragen werden gestellt, welche der Gemeinderat beantwortet hat. Dies nur als Vorbemerkung. Der Gemeinderat lobt das Label, wie meistens bei solchen Sachen, in den höchsten Tönen. Es ist wichtig, Biel muss das Label haben, als Vorreiter brauchen wir das etc. Ich wäre damit einverstanden, wenn die Stadt Biel in der Schweiz die einzige oder eine der wenigen Städte mit dem Label wäre, aber mittlerweile hat das praktisch jede Stadt und grössere Gemeinde. Es ist also kein Alleinstellungsmerkmal mehr.

Herr Steinmann hat gesagt, dass wegen dem Label ZuzügerInnen und neue Firmen nach Biel kommen. Herr Steinmann, woher wissen Sie das? Neue EinwohnerInnen werden bei der Anmeldung nicht gefragt, warum sie nach Biel kommen... Für die Fraktion SVP ist das Label nichts anderes als Geldmacherei von verschiedenen Umwelt- und Ingenieurbüros. Darauf könnte verzichtet werden. Natürlich, CHF 80'000 sind ein Klacks im Vergleich zu den Schulden der Stadt Biel, die etwa 100x, vielleicht auch 1000x so viel betragen, ich habe es nicht ausgerechnet.

Sparen lernt man im Kleinen und darum ist das Label eigentlich aufzugeben. Ich kann noch anfügen, dass wir nicht wissen, was wir abstimmen sollen, denn über eine Interpellation kann nicht abgestimmt werden.

Buchhofer Kioutsoukis Stefan, parteilos: Wenn es um Labels geht, fühle ich mich irgendwie angesprochen.

Ich bin im Baufach tätig und kann Ihnen versichern, dass all diese Labels einen Riesensalat ergeben, weil sie sich oft widersprechen. Ich möchte einfach bauen. Ich möchte der Essenz folgen und nicht industrie- und ingenieurgetriebene Labels befolgen. Aus dieser Sicht kann ich die Forderung in ihrer Grundphilosophie bestens verstehen und unterstützen. Wir müssen andere Anreize schaffen, damit wir die Ziele erreichen, die wir alle unterstützen, nämlich das Klima zu verbessern, weniger Energie zu konsumieren und generell weniger zu konsumieren. Dieses Ziel erreichen wir nicht mit Labels, wie sie beim Schulhaus «Champagne» angewendet wurden und sich widersprechen. Ich kann ihn versichern, diesen «Bürzlibaum», der dort gemacht wurde, sollten wir nie mehr wiederholen. Er führt zu übermässigen Kosten bei Erstellung, Betrieb und Unterhalt.

Frank Lena, Direktorin Bau, Energie und Umwelt: Wie Sie der Antwort entnehmen können, ist auch der Gemeinderat grundsätzlich kritisch gegenüber Labels. Es gibt nicht wahnsinnig viele; wir wurden aufgefordert, diese ausfindig zu machen. Der Vorstoss wurde schlussendlich von der Direktion Bau, Energie und Umwelt (BEU) bearbeitet, da das Energiestadtlabel das grösste Label ist. Der Vorstoss fragt nach dem Verhältnis von Nutzen und Aufwand. Der Gemeinderat stellt sich diese Frage nach jeder Rezertifizierung.

Wir sind grundsätzlich der Überzeugung, dass das Label etwas bringt, sonst würden wir es nicht machen. Tatsächlich geht es in erster Linie auch um den Weg dahin. Es ist natürlich schön, wenn wir am Schluss das Label erhalten, aber es geht vor allem darum, dass wir eine Vergleichbarkeit zwischen der Stadt Biel und anderen GOLD-Städten schaffen können. Ausserdem werden wir zur Erreichung der Klimaziele der Stadt Biel begleitet. Wenn wir keine Begleitung durch diesen Verein hätten, müssten wir sie organisieren, was wiederum Kosten verursachen würde. Es müssten andere Kontrollmechanismen eingeführt werden, damit wir wissen, ob wir auf dem richtigen

Weg sind und wir uns vergleichen können. Das würde wahrscheinlich nicht funktionieren, weil wir nicht den gleichen Messstandard hätten wie die anderen Gemeinden. Es ist auch so, dass der Trägerverein Energiestadt das Label immer weiterentwickelt. Nach der wiederholten Rezertifizierung besteht die Möglichkeit, den Weg zu vereinfachen. Darauf zielen wir ab, wenn entschieden wird, das Label noch einmal weiterzuführen.

Ich verstehe nicht ganz, was Sie, Herr Buchhofer, bezüglich dem Schulhaus Champagne ansprechen? Das Klimaschutzreglement gibt uns vor, dass wir entweder Minergie- oder SIA-Effizienzpfad wählen müssen. Bei der Champagne steht der Entscheid noch aus. Deshalb kann ich Ihnen dazu nicht mehr sagen respektive verstehe ich nicht, was Sie genau wissen wollen.

Ich bitte Sie, dem Gemeinderat zu folgen. Einerseits haben wir den Prüfauftrag erfüllt und andererseits haben wir die Fragen beantwortet, und somit ist das Postulat abzuschreiben.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal d'adopter le postulat interpartis et de le radier du rôle comme étant réalisé

La proposition est acceptée.

12.17 20240192 Postulat Oberle Fabio, JS, «Des stations de recyclage dans les lieux publics fortement fréquentés»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 17)

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Je constate que personne ne souhaite s'exprimer sur ce postulat. On peut donc partir du principe que la proposition du Conseil municipal est acceptée et qu'il n'est donc pas nécessaire de procéder au vote sur cet objet.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

12.18 20240194 Postulat Eggli Roland, PVL, «Instauration d'une zone de rencontre au carrefour entre le Crêt-du-Bois, la rue du Krähenberg et le chemin des Mésanges»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 18)

Eggli Roland, GLP: Im Namen des Lindenquartierleists danke ich dem Gemeinderat für den vorliegenden Bericht. Gemäss diesem wird im Anschluss der baulichen Massnahmen als Verkehrsmassnahme eine Begegnungszone eingeführt. Geschaffen wird die grösste Begegnungszone unserer Stadt, welche sich über sechs Strassen

erstreckt. Diese wird praktisch ohne bauliche Massnahmenkunst günstig umgesetzt und findet im Quartier grosse und breite Unterstützung. Knapp 700 PetitionärInnen haben sich Ende 2024 dazu bekannt, dies jedoch mit dem Vorbehalt, dass in der Krähenbergstrasse keine Parkplätze aufgehoben werden.

Zurzeit ist die Umsetzung der baulichen Massnahmen durch etwa 30 Einsprachen blockiert. Dabei beziehen sich die Einsprechenden wie auch die 700 PetitionärInnen vornehmlich gegen die Aufhebung der Parkplätze. Festzuhalten ist, dass kein Parkplatz für die Schaffung der Begegnungszone aufgehoben werden muss. Vielmehr ist diese Absicht auf strategische Überlegungen des Gemeinderates zurückzuführen, welche jedoch nicht mit dem Quartier und dessen Bewohnern abgestimmt ist. Entsprechend ist es ein positives Zeichen, dass der Gemeinderat beim Regierungsstatthalteramt den Antrag gestellt hat, das laufende Verfahren zu sistieren. Dies mit der Absicht, sich aussergerichtlich mit den betroffenen Parteien zu einigen. Es ist geplant, mit Vertretern des Lindenquartiers, des Petitionskomitees «Stopp Abbau von Parkplätzen im Quartier» sowie Pro-Velo, Gespräche aufzunehmen.

Es ist ein Schritt in die richtige Richtung und wenn die Gespräche konstruktiv und auf Augenhöhe geführt werden, ist dies die Basis für eine schöne Erfolgsstory: Die Schaffung der grössten Begegnungszone in unserer Stadt für wenige zehntausend Franken. Der vorliegende Bericht ist für den Lindenquartierleist und für mich stimmig. Zwar ist die Begegnungszone noch nicht umgesetzt, aber als Zeichen des Vertrauens unterstütze ich den Antrag des Gemeinderats, das Postulat erheblich zu erklären und als erfüllt abzuschreiben.

Frank Lena, Direktorin Bau, Energie und Umwelt: Ich war für die Diskussion zum vorliegenden Vorstoss heute Abend auf alles vorbereitet und bin froh, brauche ich den grössten Teil meiner Vorbereitung nicht...Seit dem Sommer 2024, als das Projekt im Stadtrat behandelt wurde, ist ein bisschen Zeit vergangen. Dieser Vorstoss war die Folge der damaligen Diskussion.

Ich finde es schön, dass das gemeinsame Interesse für die Umsetzung der Begegnungszone vorhanden ist. In der Zwischenzeit wurde bekannt, dass der Gemeinderat bereit ist, in Diskussionen und Verhandlungen einzusteigen. Das Regierungsstatthalteramt hat inzwischen das Verfahren sistiert und die Termine mit dem Quartierleist, den PetitionärInnen und Pro Velo sind fixiert. Affaire à suivre, mehr kann ich dazu noch nicht sagen, aber ich bin überzeugt, dass wir eine Lösung finden werden.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

12.19 20240215 Interpellation Schneider Sandra, Groupe UDC/Les Confédérés, «Règlement de construction : mais qu'est-ce qui vaut?»

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe no 19)

Schneider Sandra, Fraktion SVP: Unsere Fragen wurden beantwortet und wir sind befriedigt von der Antwort des Gemeinderats.

Les interpellants sont satisfaits de la réponse du Conseil municipal.

**12.20 20240250 Interpellation Schlup Nina, JS, Cacciabue Anna Louise, JS,
«Pas d'argent de la Ville de Bienne pour la propagande de droite!»**

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe no 20)

Schlup Nina, JUSO: Viele von Ihnen lesen sicher wie ich jede Woche unsere Gratiszeitung «Biel/Bienne». Nun lesen wir zwar alle die gleiche Zeitung, aber ich kann mir vorstellen, dass jede/r sehr unterschiedlich darauf reagiert. Vielleicht denken Sie sich beim Lesen, endlich sagt es einmal jemand. Oder Sie sind eher wie ich und nerven sich ab und zu einmal über die Artikel. Ich ärgere mich regelmässig über die Pseudo-Neutralität. Die manchmal unterschwellige und dann wieder offene Xenophobie, der Sexismus oder die voreingenommenen Fragenstellungen sind für mich nicht nur ein Zeichen, dass ich mit dem Journalismus nicht zufrieden bin. Sie zeigen auch auf, dass sich immer wieder rechte Propaganda und Hetze in diese Zeitung einschleichen. Nun kann und will ich «Biel/Bienne» nicht vorschreiben, was und wie sie berichten, denn dafür finde ich die Medienfreiheit zu wichtig. Ich bin jedoch der Meinung, dass die Stadt Biel solche polarisierenden Medien nicht mit einer expliziten Zusammenarbeit unterstützen soll. Wie der Gemeinderat in seiner Antwort auf meine Fragen schreibt, verteilt die Gassmann Media AG «Biel/Bienne» und den Amtsanzeiger der Stadt Biel aus Kostengründen zusammen. Das hat den Vorteil, dass die Stadt, wie der Gemeinderat schreibt, von einer stabilen finanziellen Vergütung profitiert. Andererseits kostet das Ganze aber «Biel/Bienne» sicherlich weniger.

Der Gemeinderat meint, eine separate Verteilung würde jährlich etwa CHF 140'000 mehr kosten. In der Annahme, dass die Verteilungskosten hälftig mit «Biel/Bienne» geteilt werden, spart somit also auch die Zeitung jährlich CHF 140'000, respektive subventioniert die Stadt die Zeitung quasi in diesem Umfang. Ich frage mich, ob wir genauso unkritisch wären, wenn es sich um eine linke Zeitung handeln würde wie beispielsweise die «WOZ»? Die SP versendet ein- oder zweimal jährlich eine Zeitung an alle Bieler Haushalte. Vielleicht könnten wir ja sparen und diese mit dem Amtsanzeiger mitschicken? Ich bin nicht befriedigt mit der Antwort des Gemeinderats, der meine Bedenken über die Zusammenarbeit mit einer Zeitung, welche immer wieder in rechte Propaganda abdriftet, nicht ernst genug nimmt.

Scherrer Jürg, SVP: Es ist schon schlimm, was sich «Biel/Bienne» da erlaubt. Ich kann mich erinnern, dass sie vor gut vier Jahren sogar für mich Werbung gemacht haben, als ich für den Stadtrat kandidiert habe. Nein, aber auch so etwas, das geht doch nicht. (Gelächter)

Ich stelle oft fest, dass die, die immer von Demokratie und freier Meinung reden, am ehesten dagegen sind, wenn es nicht zu ihren Gunsten läuft. Ich kann Sie beruhigen, Frau Schlup, es gibt eine Zeitung auf dem Platz Biel, welche die linke Propaganda eher unterstützt. Ich verzichte jetzt auf die Namensgebung, das wäre nämlich ungewollte Reklame. (Gelächter)

Les interpellantes ne sont pas satisfaites de la réponse du Conseil municipal.

12.21 20240216 Interpellation interpartis Schneider Sandra, Groupe UDC/Les Confédérés, Sutter Andreas, Groupe FDP, «Est-ce que des augmentations d'émoluments sont aussi envisagées à Bienne?»

(Texte de l'interpellation interpartis et réponse du Conseil municipal voir annexe no 21)

Schneider Sandra, Fraktion SVP: Wir danken dem Gemeinderat und der Verwaltung herzlich für die umfangreiche Beantwortung unserer Interpellation. Ich denke es war an der Zeit, die diversen Gebühren zu beleuchten. Wir dürfen nicht vergessen, dass die steigenden Lebenshaltungskosten unsere Bevölkerung zunehmend belasten. Krankenkassenprämien, Strompreise, Benzin werden teurer. In dieser angespannten Lage dürfen wir nicht zulassen, dass die BielerInnen zusätzlich mit steigenden Gebühren belastet werden, um das eigene Finanzloch zu stopfen. Gebühren sind zweckgebundene Abgaben, die nach dem Verursacherprinzip erhoben werden. Sie dürfen also nicht als versteckte Steuer missbraucht werden, um die städtische Verschuldung zu kaschieren. Es ist schwer nachvollziehbar, weshalb in Biel beispielsweise die Wasser- und Abwassergebühren im regionalen und nationalen Vergleich zu den teuersten gehören. Auch andere Gebühren werden erhöht, während strukturelle Reformen und Einsparungen noch auf sich warten lassen. Die Fraktion SVP steht für eine faire, transparente und verantwortungsbewusste Gebührenpolitik ohne versteckte Steuererhöhungen. In diesem Sinn sage ich, dass ich vorläufig zufrieden bin mit der Antwort.

Les interpellants sont satisfaits de la réponse du Conseil municipal.

12.22 20240171 Interpellation Francescutto Luca, Groupe UDC/Les Confédérés, «Zones 30 km/h en ville de Bienne : sont-elles en conformité?»

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe no 22)

Francescutto Luca, au nom du Groupe UDC: Je souhaite exprimer mon désaccord avec l'analyse présentée dans la réponse du Conseil municipal concernant les zones 30km/h en ville de Bienne. Cette réponse manque de profondeur et ne répond pas de manière satisfaisante aux préoccupations soulevées. Le Conseil municipal affirme que ces décisions sont conformes au cadre légal en vigueur et que l'approbation de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne suffit à garantir leur validité. Or, cette conformité légale ne garantit en rien la pertinence ni l'efficacité des mesures mises en place. Les zones 30km/h sont déployées de manière arbitraire, y compris sur des artères principales où elles créent des ralentissements inutiles et de la confusion pour les usagers. Ces choix reflètent un manque de vision stratégique et risquent de nuire gravement à la fluidité du trafic et à l'accessibilité de certains quartiers.

Les justifications environnementales sont discutables. Le Conseil municipal justifie ses décisions par la nécessité de réduire les nuisances sonores et les atteintes à l'environnement. Toutefois, l'impact réel de ces mesures en termes de réduction de CO₂ ou de pollution sonore est largement exagéré. La ville de Bienne à elle seule ne changera pas la donne climatique mondiale. Stigmatiser les automobilistes et complexifier leur déplacement pour un gain environnemental négligeable n'est ni efficace, ni équitable. En réalité, ces mesures risquent même d'augmenter des émissions locales en provoquant des embouteillages et des ralentissements sur des tronçons clés. La stratégie actuelle ignore les besoins d'une partie importante de la population, notamment les professionnels qui dépendent de leurs véhicules pour travailler mais aussi les familles qui se déplacent en voiture ou encore les personnes âgées et à mobilité réduite.

Il est par ailleurs impensable de lire que le Conseil municipal met en doute la législation adoptée par le Conseil des États affirmant que celle-ci porterait atteinte aux compétences de la ville de Bienne. Cette position reflète un manque de respect pour les institutions fédérales et pour les principes de notre démocratie.

Les lois fédérales sont là pour garantir une cohérence nationale, éviter les dérives locales. Si le Conseil des États a jugé nécessaire de clarifier et d'encadrer davantage les zones 30km/h, ce n'est pas sans raison. Il serait souhaitable que la ville de Bienne respecte et applique ces décisions au lieu de se positionner en opposition systématique. En persistant sur cette voie, la ville de Bienne risque de devenir une ville compartimentée, on l'a vu avec la gare où la mobilité est entravée et les frustrations s'accumulent. Certains penseront que je me répète mais sachez que je vais rappeler ce fait encore à l'avenir très régulièrement. Il ne s'agit pas seulement d'une question de trafic, mais aussi une question de cohésion sociale et de qualité de vie pour les habitants. Nous devons cesser de diaboliser les automobilistes et travailler à des solutions équilibrées qui répondent aux besoins de toutes et tous sans discrimination ni idéologie. Je ne suis évidemment pas satisfait de la réponse du Conseil municipal.

Weber Philippe, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Notre Groupe souhaite intervenir pour rappeler quelques points importants concernant les propos sans fondement tenus déjà hier soir mais à nouveau ce soir par Monsieur Francescutto. Nous voulons premièrement rappeler que début 2024, le Parlement fédéral s'est effectivement acharné contre les communes et les villes en particulier pour leur interdire de limiter la vitesse de circulation à 30km/h pour protéger leur population contre les effets négatifs du trafic motorisé. La réduction de vitesse à 30km/h est pourtant une mesure simple : bon marché, efficace pour promouvoir un trafic inclusif et faciliter l'intégration des usagers plus lents pour sauver des vies ou encore lutter contre le bruit. Elle n'exclut pas les automobilistes qui peuvent continuer à circuler librement et sans chicane.

L'Office Fédéral du développement territorial relève que le bruit du trafic a un coût massif en Suisse qui s'élève à plus de 2 milliards en 2020. Ces coûts externes sont supportés par tous les contribuables, et pas uniquement par les automobilistes. L'UDC à Bienne souhaiterait ouvrir les vannes à une circulation à 50 km/h extrêmement coûteuse pour tout le monde et qui engendre une insécurité pour les autres usagers plus vulnérables. Pourquoi ? Eh bien cela reste un vaste mystère...

Nous pensons qu'une telle action dénuée de fondement est porteuse d'insécurité et va péjorer la qualité de vie en Ville. Elle est éloignée des besoins et des intérêts des Biennoises et des Biennois. Il convient donc plutôt de préserver les compétences des communes qui doivent pouvoir décider des mesures de circulation sur leur territoire. Le principe de subsidiarité qui s'applique dans notre démocratie a fait ses preuves.

Il permet de prendre des mesures proportionnées là où il faut et qui prennent donc en considération l'ensemble des intérêts en présence pour une amélioration de la qualité de vie en Ville. La récente décision du tribunal cantonal relative à l'introduction des mesures de circulation dans le quartier de la gare l'a encore confirmé. L'intérêt public pour une ville à vitesse réduite qui inclut tous les usagers l'emporte sur l'intérêt particulier des automobilistes.

Steinmann Alfred, SP: Was da gesagt wurde, kann ich so nicht stehenlassen. Alle städtischen 30-Zonen wurden vom Kanton begutachtet und erst freigegeben, wenn alles korrekt war. Das ist zwar mühsam, in diesem Fall jedoch von Vorteil. Damit wird garantiert, dass alle 30-Zonen gesetzeskonform sind. Die 30-Zonen werden immer

wieder in Frage gestellt, dabei ist durch Studien bewiesen, dass mit Tempo 30 weniger und weniger schlimme Unfälle passieren als mit Tempo 50.

Tempo 30 bedeutet den Verkehrsfluss zu erhöhen, denn durch die Verringerung der Geschwindigkeit wird der nötige Sicherheitsabstand kleiner und die Kapazität erhöht sich. In Köniz werden 20'000 Fahrzeuge täglich mit Tempo 30 durch die Gemeinde geschleust. Dazu ein Zitat vom BFU: *«Untersuchungen konnten belegen, dass der Sicherheitsgewinn nicht zu Lasten des Verkehrsflusses und der Leistungsfähigkeit geht. In aller Regel hat eine Senkung der zulässigen Höchstgeschwindigkeit weder einen nennenswerten Einfluss auf die Leistungsfähigkeit einer Hauptverkehrsstrasse, noch muss mit nennenswerten Verkehrsverlagerungen auf andere Strassen gerechnet werden.»*

Auch der Strassenlärm wird durch das reduzierte Tempo verringert. Was viel kostengünstiger ausfällt als flächendeckend Flüsterbeläge zu realisieren, welche in zehn Jahren wieder ersetzt werden müssen. An verkehrsreichen Strassen ist es sogar möglich, dass es eine Temporeduktion und Flüsterbeläge braucht, um die Lärmverordnung einzuhalten. Ich weiss nicht, was passiert, wenn BielerInnen die Stadtverwaltung einklagen würden, weil die Lärmbelastung zu gross ist. Vielleicht weiss die zuständige Gemeinderätin der Direktion BEU die Antwort.

Les interpellants ne sont pas satisfaits de la réponse du Conseil municipal.

**12.23 20240172 Interpellation Maurer Stefan, Groupe UDC/Les Confédérés,
«Energie Service Biel / Bienne : questions concernant la stabilité et le
développement du réseau ainsi que les frais administratifs»**

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe no 23)

Maurer Stefan, Fraktion SVP: Aus der Antwort des Gemeinderats geht hervor, dass der Energie Service Biel/Bienne (ESB) gut auf die jetzigen und zukünftigen technischen Herausforderungen bezüglich dem Verteilnetz vorbereitet ist. Der massive Ausbau von Photovoltaik hat nicht nur positive Effekte und die negativen Auswirkungen auf das Netz müssen gut im Auge behalten werden. Dies damit der Gefahr von einem allfälligen Netzausfall oder einer Überlastung der Transformatoren bei schneller Lastumschaltung gut entgegengewirkt werden kann.

Zudem ist ersichtlich, dass uns der Ausbau von E-Mobilität, Wärmepumpen etc. noch vor komplexe Aufgaben stellen wird. Diese sind für die Bevölkerung ohne technische Kenntnisse nicht offensichtlich. Immer transparent und einfach formuliert über negative Aspekte zu informieren, ist deshalb sehr wichtig. Anzufügen ist, dass die Tarife in der nächsten Zeit sicher steigen werden.

Les interpellants ne sont pas satisfaits de la réponse du Conseil municipal.

**15. 20240331 Postulat interpartis urgent Scheuss Urs, Groupe Alliance Verte,
Schlup Nina, Groupe PS/JS, Stolz Joseline, Groupe PSR, Hamdaoui
Mohamed, Le Centre, «Minimisation des risques financiers de
"PARADICE"»**

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat interpartis urgent.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 24)

Stolz Joseline, au nom du Groupe Parti socialiste romand: Au grand bonheur des jeunes et des moins jeunes, une belle mixité se mélange sur la Place de l'Esplanade, ce qui anime et colore les grisailles de cette Place et de la météo. La réponse du Conseil municipal nous dit: «il est toutefois disposé à examiner la possibilité d'un contrat de prestations portant sur plusieurs années. Les contrats pluriannuels avec des crédits d'engagement correspondant offrent aux fournisseurs de prestations une planification financière plus sûre. Ils impliquent toutefois aussi des obligations que les organisateurs doivent respecter.» Nous comprenons par-là que le Conseil municipal ne souhaite pas favoriser une association au détriment des autres.

Nous vous remercions de l'adoption de ce postulat urgent en reconnaissant la plus-value de Paradice, activité très appréciée par les jeunes et les moins jeunes durant cette période hivernale. Nous acceptons donc la proposition du Conseil municipal.

Achermann Brice-Maximilian, au nom du Groupe UDC: Notre Groupe a pris connaissance de l'objet «Minimisation des risques financiers de Paradice» et de la position de l'Exécutif. Après délibération, nous rejoignons la position du Conseil municipal, bien que le fait d'offrir 40'000 fr. par an à une entreprise qui n'est pas déficitaire ne nous plaît pas, notamment car il existe d'autres solutions moins coûteuse comme appliquer une réduction sur le prix de la location de la place.

Mais, au vu du succès rencontré auprès des Biennois et de la structure claire de l'organisation, tout comme le fait qu'il s'agisse de la modification de la modalité du paiement et non de l'attribution du montant en soi, nous sommes d'accord avec cela. En résumé, nous acceptons cette proposition mais nous ne saluons pas le fait que la Ville offre de l'argent à toutes les entreprises publiques qui atteignent une certaine notoriété.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

16. 20240300 Interpellation interpartis urgente Eggli Roland, PVL, Gerber Andreas, FDP, «Plan sectoriel Vélo : un instrument de planification contraignant pour les autorités ?»

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe no 25)

Eggli Roland, GLP: Ich danke dem Gemeinderat für die sauber abgefasste Beantwortung. Sie gibt eine gute Übersicht über die Massnahmen, welche umgesetzt beziehungsweise in Planung sind.

Der Gemeinderat beschreibt, dass die Umsetzung des «Sachplan Velo» einzig durch die Entwicklung und Realisation der üblichen Infrastrukturprojekte getrieben wird. Diese punktuellen Umsetzungen führen zu einem Flickwerk, dessen Fertigstellung Ausgaben von gut CHF 300 Mio. generieren wird. Was wir jedoch brauchen, ist eine zielgerichtete priorisierte Umsetzung von durchgehenden Velo-Achsen. Solche Achsen haben den Vorteil, dass sie vornehmlich mit Beschilderungen und baulichen

Massnahmen umgesetzt werden können. An der gestrigen Stadtratssitzung zeigte sich, wie viel Geld für solche Strassenprojekte aufgewendet wird. Die beiden gestern verabschiedeten Projekte führen zu jährlichen Kapitalfolgekosten von CHF 113'000. Würde der Sachplan Velo im nächsten Jahr für CHF 300 Mio. umgesetzt und der Kanton wider Erwarten CHF 150 Mio. der Kosten übernehmen, würde dies für die Stadt wiederkehrende jährliche Kapitalfolgekosten von CHF 15 Mio. bedeuten.

Es geht um viel Geld und aus diesem Grund ist es legitim, die Umsetzung des «Sachplan Velo» mit einem öffentlichen Monitoring umzusetzen. Das in der Beantwortung erwähnte zweijährige Mobilitätsmonitoring erfüllt diese Anforderung nur bedingt. Trotzdem bin ich der Überzeugung, dass die im «Sachplan Velo» geforderten Umsetzungen jederzeit von der Bevölkerung getragen werden müssen. Ist dies nicht der Fall, dann ist es im Sinne aller, dass diese zeitnah klärend angepasst werden.

Les interpellants sont satisfaits de la réponse du Conseil municipal.

17. 20240333 Interpellation interpartis urgente Roquet Hervé, Groupe PSR, Sutter Andreas, Groupe FDP, Schiess Christophe, Groupe Alliance Verte, Steinmann Alfred, Groupe PS/JS, «Plus de clarté dans la planification des investissements et la croissance des préfinancements»

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe no 26)

Roquet Hervé, au nom du Groupe Parti socialiste romand: Je remercie le Conseil municipal pour sa réponse qui me satisfait à moitié. Je commencerai par préciser que la demande de justification des préfinancements n'était pas une remise en doute de leur légalité mais de la pertinence de leur utilisation généralisée. J'apprécie toutefois que le Conseil municipal ait rappelé qu'il agit dans la légalité, ça me rassure grandement.

Avec 25 financements spéciaux, 328 millions de préfinancements en 2023, l'utilisation de cet outil est déterminant pour les investissements futurs de la Ville et aussi tout simplement pour comprendre l'état actuel des finances biennoises. Nous en discuterons à la Commission des finances, j'en suis sûr, je ne vais pas vous refaire un discours sur les différents financements et l'état des finances biennoises. Toutefois, je trouve intéressant dans la réponse du Conseil municipal de relever l'absence de la comptabilisation du préinvestissement de l'école de la Champagne. Je m'étonne qu'il n'était pas pris en compte au moment de la rédaction de cette réponse et que ce crédit à été acceptée l'année passée déjà. Ensuite, on peut encore remarquer que les différents chiffres du préfinancement présentés dans la réponse du Conseil municipal atteignent 78 mio fr. On est donc très loin des 328 mio. fr. de préfinancements qui existent actuellement sur les comptes de la Ville. Il y a donc encore pas mal d'argent dans les caisses même si je reconnais qu'il ne s'agit pas de liquidité mais de préfinancements qui sont là et qui ne sont pas assignés. Je suis content d'avoir appris cela mais je m'étonne qu'une telle somme ne soient pas allouée ou dédiée à des projets particuliers.

Les interpellants ne sont pas satisfaits de la réponse du Conseil municipal.

18. 20240301 Motion interpartis Müller Lukas, UDF, Pir Chè Celik, POP, «Prévention contre la corruption»

Le Conseil municipal propose de rejeter la motion interpartis.

(Texte de la motion et réponse du Conseil municipal voir annexe no 27)

Müller Lukas, EDU: Je vais saisir cette opportunité afin de parler de mon ami Monsieur Pir Chè Celik qui est une personne avec qui il est possible d'échanger facilement sur différents thèmes.

Wir wurden mit der Zeit gute Gesprächspartner. Wir müssen unserem politischen System sehr Sorge tragen und es von jeglicher Art von Korruption befreien. Ich meine, was die Schweiz stark gemacht hat, und auch die Stadt Biel, ist der Wettbewerb von Ideen, die Meinungsfreiheit, die Glaubensfreiheit, die Wirtschaftsfreiheit, die Versammlungsfreiheit, die Freiheit, in verschiedenen Ideen zu denken. Ich glaube, diese Ideen haben wir in der vorliegenden Motion zusammengebracht. Ich will ihn nochmals ehren, meinen Kollegen Pir Chè Celik, den ich sehr stark vermisse. Ich hoffe, er kommt bald zurück.

Er hat sich immer sehr stark gegen soziale Ungerechtigkeit eingesetzt. Ich habe viel von ihm gelernt. Gemäss seiner Argumentation – die ich sehr gut verstehe und unterstütze – ergibt es keinen Sinn, direkt von der öffentlichen Verwaltung respektive von einem politischen Amt in ein befreundetes privates Unternehmen zu wechseln. Das haben wir zu oft gesehen auf grosser politischer Ebene. Das kommt nicht gut in unserer Schweiz und da müssen wir Sorge tragen zu unserem System. Deshalb bin ich gegen den Antrag des Gemeinderats.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal de rejeter la motion

La proposition est acceptée.

19. 20240239 Motion Müller Lukas, UDF, «Davantage d'appartements pour les familles et les communautés d'habitation dans les logements d'utilité publique à Bienne»

Le Conseil municipal propose de transformer la motion en postulat et d'adopter ce dernier et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte de la motion et réponse du Conseil municipal voir annexe no 28)

Müller Lukas, EDU: Je ne suis pas d'accord avec la réponse du Conseil municipal ni avec la proposition qu'il fait mais je ne vais pas m'y opposer.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Etant donné que Monsieur Lukas Müller ne s'oppose pas à la proposition du Conseil municipal et que ce dernier ne souhaite pas prendre la parole, il n'est pas nécessaire de procéder au vote.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

20. 20240233 Motion interpartis Bord Pascal, PRR, Gerber Andreas, FDP, «Plus de transparence dans les finances biennoises: arrêtons les financements spéciaux»

Le Conseil municipal propose de transformer la motion interpartis en postulat et de l'adopter comme tel.

(Texte de la motion et réponse du Conseil municipal voir annexe no 29)

Bord Pascal, au nom du Groupe PRR: Je remercie le Conseil municipal pour la qualité et l'exhaustivité de sa réponse. Dans les rapports présentés au Conseil de ville, dans ceux qui accompagnent les votations populaires, on veut toujours faire croire qu'en utilisant partiellement ou totalement des financements spéciaux pour les grands projets, la Ville dispose de ces moyens. Ce n'est pas le cas, tout le monde le sait, sinon on utiliserait ces financements spéciaux pour amortir la dette.

C'est de l'air chaud, rien de plus! La Ville doit emprunter pour réaliser ces projets. Monsieur Hervé Roquet nous a parlé tout à l'heure de ces 328 mio. fr. en air chaud. J'encourage les membres du Conseil de ville qui n'ont pas encore lu la réponse de manière exhaustive de le faire et ceux qui ne l'aurait pas comprise de se la faire expliquer car c'est un domaine difficile.

Ces réponses sont centrales si l'on parle de finances publiques, ce que l'on fera régulièrement dans cette législature, c'est bien de comprendre le thème. Je me réjouis que le Conseil municipal veut aller dans le sens de la réduction des financements spéciaux malgré les difficultés. J'espère que l'idéologie, la peur de la transparence ne stoppent pas le directeur des finances et ses collègues. J'accepte la proposition du Conseil municipal.

Rodriguez Ugolini Julian, Fraktion SP/JUSO: Spezialfinanzierungen erlauben es, in guten Jahren Geld für wichtige Projekte auf die Seite zu legen, welche oftmals aus dem laufenden Haushalt kaum zu finanzieren sind. Einige der Spezialfinanzierungen sind Umsetzungen von Volksinitiativen oder das Ergebnis von politischen Kompromissen, die jetzt über den Haufen geworfen werden sollen.

Nicht zuletzt ist es so, dass ohne die Rückstellung des Überschusses in Spezialfinanzierungen bei einem positiven Ergebnis des städtischen Finanzhaushalts, der Kanton vorschreibt, dass Reserven gebildet werden müssen. Diese dürfen wir dann nicht so einfach wieder für die Umsetzung eines grösseren Projekts auflösen. Dies wäre für den Handlungsspielraum fatal. Aus diesen Gründen lehnen wir den Antrag des Gemeinderats ab. Für uns ist die geforderte Auflösung aller Spezialfinanzierungen keine Option und soll die Verwaltung nicht weiter unnötig beschäftigen. Der Gemeinderat kann beantragen, ob einzelne Spezialfinanzierungen noch benötigt werden oder nicht.

Feurer Beat, Finanzdirektor: Herr Rodriguez Ugolini, wir werden über die Thematik Spezialfinanzierungen im Rahmen der Finanzhaushaltssanierung sprechen. Ich kann Ihnen aber noch nicht sagen, in welchem Umfang.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal de transformer la motion interpartis en postulat et de l'adopter comme tel

La proposition est acceptée.

21. 20240238 Motion Müller Lukas, UDF, «Vendre les bâtiments administratifs du centre-ville pour réduire la dette et investir»

Le Conseil municipal propose de transformer la motion en postulat et d'adopter ce dernier.

(Texte de la motion et réponse du Conseil municipal voir annexe no 30)

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: La proposition du Conseil municipal est contestée par l'auteur de cette motion qui ne souhaite pas s'exprimer. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ?

Rodriguez Ugolini Julian, Fraktion SP/JUSO: Es tut mir leid, aber wenn der Motionär mit der Umwandlung nicht einverstanden ist, stimmen wir nicht über die Umwandlung in ein Postulat ab, sondern ob wir die Motion annehmen oder ablehnen.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Nous allons donc procéder au vote sur la proposition du motionnaire.

Vote

- sur la proposition de Lukas Müller d'adopter la motion

La proposition est rejetée.

22. 20240240 Motion Müller Lukas, UDF, «Démocratiser le budget de la culture»

Le Conseil municipal propose de rejeter la motion.

(Texte de la motion et réponse du Conseil municipal voir annexe no 31)

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Le motionnaire ne souhaite pas s'exprimer à ce sujet et personne d'autre ne souhaite prendre la parole. Nous allons donc passer au vote sur la proposition du Conseil municipal.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal de rejeter la motion

La proposition est acceptée.

23. 20240248 Postulat Müller Lukas, UDF, «Respecter la séparation des pouvoirs»

Le Bureau du Conseil de ville propose de rejeter le postulat.

(Texte du postulat et réponse du Bureau du Conseil de ville voir annexe no 32)

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Monsieur Lukas Müller ne souhaite pas s'exprimer à ce sujet et personne d'autre ne souhaite prendre la parole. Nous allons donc passer au vote sur la proposition du Bureau du Conseil de ville.

Vote

- sur la proposition du Bureau du Conseil de ville de rejeter le postulat

La proposition est acceptée.

24. 20240236 Postulat Müller Lukas, UDF, «Des appartements pour les familles et les communautés d'habitation»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 33)

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Monsieur Lukas Müller ne souhaite pas s'exprimer à ce sujet et personne d'autre ne souhaite prendre la parole. Nous allons donc passer au vote sur la proposition du Conseil municipal.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal d'adopter le postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé

La proposition est acceptée.

25. 20240241 Postulat Müller Lukas, UDF, «Encourager la diversité dans l'Administration biennoise»

Le Conseil municipal propose de rejeter le postulat.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 34)

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Monsieur Lukas Müller ne souhaite pas s'exprimer à ce sujet et personne d'autre ne souhaite prendre la parole. Nous allons donc passer au vote sur la proposition du Conseil municipal.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal de rejeter le postulat

La proposition est acceptée.

26. 20240244 Postulat Weber Philippe, «Un plan directeur communal "Adaption au changement climatique"»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 35)

Weber Philippe, au nom du Groupe Les Vert-e-s: Je vais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour m'exprimer, une fois n'est pas coutume. Une course en montagne se prépare minutieusement et en haute-montagne sans plan, on prend d'énormes risques. Avec un plan, on anticipe, on s'adapte et on atteint le sommet en sécurité. En résumé, on est plus efficace.

Eh bien ! Il en va de même pour le développement urbain de notre Ville. Sans vision claire de ce que l'on souhaite atteindre, on navigue à vue, on subit les circonstances et on échoue avec les conséquences financières que l'on connaît. Dans une récente interview au moment de déclarer sa priorité, notre nouvelle urbaniste communale l'a elle-même reconnu. Je cite: « *un concept global de développement urbain ainsi qu'une révision du plan d'aménagement local manque encore. Le règlement de construction de Bienne date des années 90. Si nous ne modernisons pas ces bases, il deviendra impossible de bâtir selon les besoins actuels.* » Ce qui me déçoit dans la réponse donnée par le Conseil municipal, c'est lorsqu'il se déclare prêt à tourner le dos à ses propres obligations. Le plan directeur cantonal bernois impose pourtant à la Ville d'établir un plan directeur pour adapter les structures urbaines de notre Ville au changement climatique. Nous sommes l'une des 12 villes concernées par cette obligation mais au lieu de prendre les choses en main, le Conseil municipal préfère l'attentisme. Sans parler des conséquences politiques, il s'agit d'une absurdité financière puisque le Canton financerait la moitié des coûts d'édition de ce plan. On constate donc qu'en refusant l'élaboration d'un tel plan maintenant, le Conseil municipal ne tire donc pas du bon côté de la corde.

Nos derniers échecs sont la conséquence de l'absence d'une vision claire et largement partagée en matière de développement urbain. Des années perdues, des milliers gaspillés! Dans ce domaine, ce qui coûte cher, ce n'est pas une planification directrice, ce sont les projets d'aménagement voués à l'échec parce qu'il reste impossible d'obtenir des majorités sans avoir débattu des principes en amont.

L'élaboration d'un plan directeur permettrait de clarifier notre vision en matière de développement urbain, adapté aux changements climatiques et d'éviter les blocages. C'est une plateforme pour débattre des orientations générales et négocier des compromis solides entre les parties pour réaliser les projets avec plus d'efficacité. La stratégie climatique est utile. Il existe une stratégie climatique de la ville de Bienne mais ce n'est pas un plan directeur et sans cela cette stratégie reste sans effet. Seul un plan

directeur offre donc une base contraignante pour prendre des mesures dans notre réglementation fondamentale en matière de construction. Avec une planification solide, nous offrons aussi des garanties aux investisseurs et avançons enfin pour le bien de toute la population et le maintien de notre qualité de vie. Il est temps de cesser de subir les aléas et de commencer à piloter.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir cette démarche en refusant la radiation du rôle de mon postulat et en donnant le mandat au Conseil municipal d'élaborer un plan directeur.

De Lorenzo Bryan, au nom du Groupe UDC: Nous souhaitons ajouter, en complément à la prise de position du Conseil municipal, qu'au vu de la situation financière critique de la ville de Bienne et tout ce qui est actuellement mis en œuvre, notamment dans la circulation routière pour diminuer les effets négatifs du changement climatique, que des mesures supplémentaires seraient totalement disproportionnées et plus contraignantes pour la population.

Notre Groupe soutient la proposition du Conseil municipal d'adopter ce postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé.

Suter Daniel, au nom du Groupe PRR: Je tiens à préciser que l'intervention concerne un plan directeur communal concernant l'adaptation aux changements climatiques.

Avec les plans directeurs et les plans d'affectation ainsi qu'avec les procédures d'autorisation de construire, l'aménagement territorial forme un tout dans lequel chaque partie remplit une fonction spécifique au sens d'une organisation par paliers alliant une vision globale à la réalisation concrète. Selon la loi sur l'aménagement du territoire, l'obligation d'établir des plans directeurs concerne avant tout les cantons tenus de déterminer, dans les grandes lignes, comment leur territoire doit se développer, et de coordonner ce développement entre les régions et les communes au sens d'un ensemble cohérent d'objectifs et de mesures.

Si de telles visions globales doivent également prévaloir dans les communes bernoises, l'établissement d'un plan directeur au sens formel ne leur est toutefois pas imposé légalement. Toute autre forme d'étude de base élaborée en vue de l'aménagement local comme une stratégie suffit. Cela étant, la signification de la liste des communes comprenant la ville de Bienne figurant dans la mesure D_11 invoquée par les intervenants est manifestement sujette à interprétation. En tout état et toujours dans la logique des paliers de l'aménagement territorial déjà cité, leur demande d'établir à Bienne un plan directeur au sujet de l'adaptation aux changements climatiques qui a été entre-temps programmés et financé, arrive dans ce contexte comme la grêle après les vendanges.

En effet, celles et ceux qui étaient déjà là en novembre passé se souviennent du débat que nous avons eu concernant la mise en œuvre de l'initiative des Verts sur l'adaptation aux changements climatiques. Le principe de telles mesures étant parfaitement admis, les initiants ont alors réussi à imposer la création d'un poste et l'engagement supplémentaire de fonds propres de 10 mio. fr. pour ces prochaines années. En plus de cela, une révision du règlement sur la protection du climat et l'instauration d'un système sophistiqué d'imputation de mesures de revalorisation d'espace à impact climatique positif. La stratégie climatique ayant préalablement été adoptée en ce sens déjà en 2022.

D'ailleurs, le Conseil municipal livre un résumé dans sa réponse au postulat. Bienne la verte est à la pointe en matière d'adaptation aux changements climatiques et y met les moyens, même ceux qu'elle n'a pas. Dans ce contexte, l'idée de revenir de ce niveau de réalisation d'un projet à celui du plan directeur pour exiger que ce qui se fait déjà soit formalisé fait preuve d'un esprit bureaucratique préoccupant voir affligeant. Face à cet esprit, nous saluons le pragmatisme du Conseil municipal et nous vous prions de le suivre dans sa proposition de radier cette affaire du rôle.

Corbaz Catherine, au nom du Groupe Les Vert-e-s: Cela fait longtemps que je m'occupe des questions climatiques et, à l'instar de mon collègue Philippe, je tiens à dire que pour développer une stratégie climatique, il est nécessaire d'avoir un plan d'action. En effet, cela ne se fait pas en quelques minutes, car l'installation d'une structure dans une ville qui la rende habitable et viable alors que la température est en train d'augmenter nécessite du temps.

D'ailleurs, un plan stratégique de quatre ans ne suffira pas. Il est donc nécessaire de savoir où nous voulons aller et comment nous voulons y aller, en voiture ou sans voiture avec des arbres ou sans arbres, mais nous aurons besoin de temps.

Schlup Nina, Fraktion SP/JUSO: Mich erstaunt, wie die Diskussion plötzlich so aus dem Ruder laufen konnte... Wir sprechen nun darüber, ob wir einen Klimaplan brauchen oder nicht. Wie bitte? Das ist doch gar nicht die Frage. In der Antwort des Gemeinderats steht, dass es gut wäre, einen Plan zu haben, aber wir haben nicht genug Geld, weshalb wir uns entscheiden müssen, ob wir planen oder umsetzen. Ich verstehe das Problem, denn schlussendlich zählen nur die umgesetzten Klimamassnahmen und nicht die geplanten. Planlos Massnahmen umzusetzen ist keine Option, weil es darum geht, möglichst viel umzusetzen. Wählen zu müssen zwischen umsetzen und planen, darf nicht sein.

Gemäss Antwort benötigen wir mehr Ressourcen, um planen und umsetzen zu können. Wenn das der Fall ist, bitte ich den Gemeinderat, dies offen zu kommunizieren. Der Klimawandel ist die wichtigste Krise in unserer Zeit. Alle Folgen daraus eingerechnet wird sie uns noch lange beschäftigen. Es lohnt sich, in die Planung aber auch in die Umsetzung zu investieren. Liebe SVP, es geht nicht immer nur um das Auto, das Ganze ist viel grösser.

Buchhofer Kioutsoukis Stefan, Fraktion FDP: Ich habe durchaus Sympathien und Verständnis für den Klimarichtplan, jedoch habe ich das Gefühl, dass wir andere Probleme haben. Unser Baureglement stammt aus den 90er Jahren mit einer Denkweise aus den 80er Jahren. Es wurde mehrfach leicht angepasst. Ich sehe jedoch den Handlungsbedarf vielmehr in einer grundlegenden Ortsplanungsrevision, bei welcher konkrete Massnahmen festgelegt werden beispielsweise wie wir mit der Verdichtung nach innen, dem Verkehr und mit der Durchgrünung umgehen. Dies würde uns mehr helfen, als einen weiteren übergeordneten Richtplan zu erstellen, was Jahre braucht. Eine Ortsplanungsrevision benötigt ungefähr 10 Jahre. Ich schlage deshalb vor, dass wir die Mittel besser konzentrieren und uns sehr zeitnah auf eine Ortsplanungsrevision fokussieren.

Weber Philippe, au nom du Groupe Les Vert-e-s: Je souhaiterais uniquement intervenir sur quelques points qui viennent d'être signalés. Bien évidemment, il est possible de rechercher une argumentation juridique et de la développer pour s'opposer à l'édiction d'un tel plan directeur mais peut-être que le plan directeur cantonal n'est

pas une base juridique suffisante pour imposer formellement ceci à la ville de Bienne. Il n'en reste pas moins que le canton de Berne a développé une législation en matière de protection du climat, a fait en sorte d'appliquer cette législation dans sa planification directrice pour déterminer les lieux, en particulier la ville de Bienne, où il est absolument nécessaire d'agir pour les prochaines années. Donc, ce n'est pas pour rien que la Ville figure dans cette liste et ce n'est pas pour rien que le canton de Berne est prêt à soutenir tous ses efforts en la matière pour faire ce travail. Comme je l'ai déjà dit 50% des coûts seront financés par le Canton. On peut donc clairement en déduire que les coûts ne doivent pas faire partie du débat ce soir.

Quand on parle de «Ortsplanung» de quoi parle-t-on? Non, un «Ortsplanung» ou plan d'aménagement local comprend, en plus de la réglementation fondamentale, aussi toute une panoplie de planification directrice. Une réglementation fondamentale se fonde sur des orientations claires en matière de développement territorial. Il est clair que l'on peut débattre ici même, ensemble, de ces orientations afin de déterminer les principes avec lesquels avancer et favoriser le succès de nos dossiers.

Suter Daniel, au nom du Groupe PRR: Le paradoxe de la situation est là où le bureaucrate sort des signataires de cette intervention. Ils demandent un plan pour ce qui est déjà réglé dans le détail et financé entièrement, depuis le mois de novembre dernier.

Je vous prie de reprendre le rapport découlant de l'initiative des Verts sur l'adaptation climatique et de trouver des points qui ne sont pas réglés en termes d'adaptation climatique en ville de Bienne. De plus, cette mention de la ville de Bienne dans la mesure D_11 n'est pas une obligation et vous venez de le confirmer.

La demande actuelle n'a aucun sens et on se trouve dans de la bureaucratie pure. Il ne s'agit pas d'une question juridique mais d'une question de bon sens que la majorité de ce Conseil de ville n'a manifestement pas et c'est fort regrettable.

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: Je dois dire qu'entre les experts, les pseudo-bureaucrates et les passionnés, vous m'avez perdue.

Fondamentalement, il s'agit ici d'être rationnel et pragmatique. Quel que soit le nom de ce plan, qu'il s'agisse d'un plan directeur qui est plus ou moins contraignant, qu'il s'agisse d'un plan de développement urbain qui est ce que je souhaiterais que le Conseil municipal et la «Stadtplanung» soutiennent ou que ce soit des intentions et stratégies climatiques, on est dans une situation où on doit agir. A notre disposition se trouvent, d'un côté des instruments qui sont donnés à l'urbanisme pour pouvoir agir et de l'autre, un droit ordonné et une stratégie climatique acceptée. La stratégie climatique est une partie de la planification urbaine que nous avons et elle s'inscrit comme telle. Nous avons là une série de mesures qui vont avancer, qui vont être mises en place progressivement mais nous avons besoin d'une vision globale. Pour cela, je maintiens qu'il est nécessaire d'avoir une planification, que ce soit un plan directeur ou une planification urbaine.

Finalement, pour moi, la question reste d'avoir les lignes directrices dans lesquelles notre stratégie climatique peut s'inscrire et être mise en œuvre. Il ne faudrait pas oublier que le plus important est de pouvoir améliorer l'espace public, les conditions dans lesquelles nous vivons pour nous et les générations futures et démontrer aussi, pas uniquement au travers d'un label, mais au travers de l'amélioration et l'aménagement de nos espaces et de notre Ville, que nous avons entrepris quelque chose. C'est bien cela que veut le postulat déposé mais c'est aussi ce que veut le Conseil municipal.

C'est pour cela que je vous propose d'accepter le postulat comme tel et de le radier du rôle mais aussi parce que je pense qu'il vaut mieux être jugé aujourd'hui sur les actes que fait le Conseil municipal en matière de stratégie climatique et de mesures climatiques que sur des outils ou des instruments ou des appellations qui sont finalement des questions qui sont à discuter entre des experts, ce que la majorité de ce Parlement n'est pas.

Vote

- sur la proposition de Philippe Weber d'adopter le postulat

La proposition est acceptée et le postulat n'est pas radié du rôle.

- 27. 20240246 Postulat interpartis Eggli Roland, Fraktion PVL+, Heiniger Peter, POP, Augsburger-Brom Dana, hors partis, Boly Kady, Groupe PSR, Rüber Stefan, Groupe Alliance Verte, Koller Levin, Groupe PS/JS, «Rendre les conditions plus attrayantes pour la mobilité douce entre la place Centrale et la rue du Débarcadère indépendamment des travaux de réfection à venir.»**

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat interpartis.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 36)

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Personne ne souhaite prendre la parole sur ce point. Il n'est donc pas nécessaire de passer au vote.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée du Conseil de ville.

- 28. 20240234 Postulat interpartis Tanner Anna, PS, Stolz Joseline, PSR, Moeschler Marie, PSR, Scheuss Urs, Les Vert·e·s, «Davantage de sécurité dans le quartier du Geyisried»**

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat interpartis.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 37)

Stolz Joseline, au nom du Groupe Parti socialiste romand: Je souhaite remercier le Conseil municipal de suivre cette affaire et surtout d'avoir relancé le Canton concernant le transit de camions au Geyisried. Cette affaire dure depuis 30 ans, il est temps qu'une solution soit trouvée.

Leonarz Matilda, Fraktion SP/JUSO: Ich möchte nur kurz etwas dazu sagen, was mir sehr am Herzen liegt. Ich arbeite in einer dieser Schulen und fahre jeden Tag die enge Strasse hoch. Zurzeit sind noch Strassenarbeiten im Gange. Heute haben mich vier Lastwagen überholt und obwohl ich eine erfahrene Velofahrerin bin, macht es auch mir Angst. Es ist eine sehr gefährliche Strasse und ich schliesse mich deshalb dem

Anliegen an. Ich bin sehr froh, hat der Gemeinderat Einspruch erhoben. Wir müssen da dranbleiben.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée par le Conseil de ville.

29. 20240242 Postulat Müller Lukas, UDF, «Démocratiser la propreté. Droit aux poubelles»

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 38)

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Monsieur Lukas Müller ne souhaite pas s'exprimer à ce sujet et personne d'autre ne souhaite prendre la parole. Nous allons donc passer au vote sur la proposition du Conseil municipal.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal d'adopter le postulat et de le radier du rôle comme étant réalisé

La proposition est acceptée.

30. 20240235 Postulat Müller Lukas, UDF, «Interdire les douches et la nudité forcées»

Le Conseil municipal propose de rejeter le postulat.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe no 39)

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Monsieur Lukas Müller ne souhaite pas s'exprimer à ce sujet et personne d'autre ne souhaite prendre la parole. Nous allons donc passer au vote sur la proposition du Conseil municipal.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal de rejeter le postulat

La proposition est acceptée.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Je vous propose que l'on arrête les délibérations pour ce soir car le point suivant risque de prendre beaucoup de temps. Je vous remercie et vous souhaite une très bonne fin de soirée.

31. Nouvelles interventions

- 20250059 Dringliches überparteiliches Postulat, Schiess Christophe, BEU**
Fraktion Grüne, Burri Rahel, Fraktion SP/JUSO, Comment Rachel,
Fraktion PSR, Urweider Vera, Fraktion Zukunft Biel / Mitte, Benz
Raphael, Fraktion Zukunft Biel/Mitte, Schlup-Eigenmann
Katharina, GLP, Lehmann Caroline, GLP, Lindegger Reto, FDP
 Für einen effizienten Umgang mit den Ressourcen
- Postulat interpartis urgent, Schiess Christophe, Groupe Les TEE**
Vert-e-s, Burri Rahel, Groupe PS/JS, Comment Rachel, Groupe
PSR, Urweider Vera, Groupe Avenir Bienne/Centre, Benz Raphael,
Groupe Avenir Bienne/Centre, Schlup-Eigenmann Katharina, PVL,
Lehmann Caroline, PVL, Lindegger Reto, FDP
 Pour une gestion efficace des ressources
- 20250060 Dringliches überparteiliches Postulat, Moeschler Marie, PSR, DSS**
Lehmann Caroline, GLP, Tonon Ariane, Grüne, Schlup Nina, JUSO
 Den beiden in Biel arbeitenden Taxifahrern, die kürzlich strafrechtlich
 verurteilt wurden, sofort die Bewilligung für das Führen und Halten
 eines Taxis entziehen
- Postulat interpartis urgent, Moeschler Marie, PSR, Lehmann ASS**
Caroline, PVL, Tonon Ariane, Les Vert-e-s, Schlup Nina, JS
 Retirer immédiatement l'autorisation de détenir et conduire un taxi aux
 deux chauffeurs de taxi exerçant leur activité professionnelle à Bienne,
 récemment condamnés par la justice pénale
- 20250061 Dringliches überparteiliches Postulat, Moeschler Marie, PSR, DSS**
Lehmann Caroline, GLP, Tonon Ariane, Grüne, Cacciabue Anna
Louise, JUSO
 Ein Angriff auf einen Kunden oder eine Kundin muss ein ausreichender
 Grund sein, um die Bewilligung für das Führen und Halten eines Taxis
 in der Stadt Biel zu entziehen
- Postulat interpartis urgent, Moeschler Marie, PSR, Lehmann ASS**
Caroline, PVL, Tonon Ariane, Les Vert-e-s, Cacciabue Anna
Louise, JS
 Une agression envers un client ou une cliente doit être une raison
 suffisante pour retirer l'autorisation de détenir et de conduire un taxi en

20250062	Überparteiliche Motion, Lindegger Reto, FDP, Benz Raphael, Fraktion Zukunft Biel/Mitte, Urweider Vera, Fraktion Zukunft Biel/Mitte, Bord Pascal, PRR, Lehmann Caroline, GLP, Schlup-Eigenmann Katharina, GLP, Schiess Christophe, Grüne, Schneider Sandra, SVP, Buchhofer Stephan, Fraktion FDP, Leuenberger Bernhard, FDP, Gerber Andreas, FDP, Sutter Andreas, FDP	BEU
	Die Garderoben in der Champagne endlich realisieren	
	Motion interpartis, Lindegger Reto, FDP, Benz Raphael, Groupe Avenir Bienne/Centre, Urweider Vera, Groupe Avenir Bienne/Centre, Bord Pascal, PRR, Lehmann Caroline, PVL, Schlup-Eigenmann Katharina, PVL, Schiess Christophe, Les Vert·e·s, Schneider Sandra, UDC, Buchhofer Stephan, Groupe FDP, Leuenberger Bernhard, FDP, Gerber Andreas, FDP, Sutter Andreas, FDP	TEE
	Réaliser enfin les vestiaires à la Champagne	
20250063	Postulat, Schneider Sandra, Fraktion SVP	DSS
	Mehr Nachsicht bei der Parkierung von Handwerkerfahrzeugen in der Stadt Biel	
	Postulat , Schneider Sandra, Groupe UDC	ASS
	Davantage d'indulgence envers le stationnement des véhicules d'artisans et artisans à Bienne	
20250064	Überparteiliches Postulat, Schlup-Eigenmann Katharina, Fraktion GLP+, Urweider Vera, Fraktion Zukunft Biel / Mitte, Bord Pascal, PRR, Sutter Andreas, FDP, Lindegger Reto, FDP	FID
	Mehr Wert fürs Geld: Boden statt Gebäude im Finanzvermögen	
	Postulat interpartis, Schlup-Eigenmann Katharina, Groupe PVL+, Urweider Vera, Groupe Avenir Bienne/Centre, Bord Pascal, PRR, Sutter Andreas, FDP, Lindegger Reto, FDP	DFI
	Davantage de valeur pour l'argent : inscrire au patrimoine financier des terrains plutôt que des bâtiments	
20250065	Überparteiliches Postulat, Meier Julian, Fraktion SP/JUSO, Schultz Moema, Fraktion PSR	FID
	Postulat zur Prüfung einer Zwischennutzung im geschlossenen Dock4	
	Postulat interpartis, Meier Julian, Groupe PS/JS, Schultz Moema, Groupe PSR	DFI
	Postulat concernant l'étude d'une utilisation temporaire du Dock4, qui a fermé	

20250066	Interpellation, Schneider Sandra, Fraktion SVP Mehr Transparenz beim Bieler Transitplatz	DSS
	Interpellation , Schneider Sandra, Groupe UDC Davantage de transparence concernant l'aire de transit de Bienne	ASS
20250067	Überparteiliche Interpellation, Schultz Moema, PSR, Wassmann Leona, SP Patriarchale Gewalt, was macht Biel?	DSS
	Interpellation interpartis, Schultz Moema, PSR, Wassmann Leona, PS Face au violences patriarcales, que fait Bienne ?	ASS
20250068	Interpellation, Clauss Susanne, Fraktion SP/JUSO Ackerbau auf städtischem Grund	FID
	Interpellation , Clauss Susanne, Groupe PS/JS Agriculture sur le territoire communal	DFI
20250069	Überparteiliche Interpellation, Schlup-Eigenmann Katharina, Fraktion GLP+, Schiess Christophe, Grüne, Lindegger Reto, FDP, Sutter Andreas, FDP, Bord Pascal, PRR, Urweider Vera, Fraktion Zukunft Biel / Mitte Liegenschaften im Finanzvermögen	FID
	Interpellation interpartis, Schlup-Eigenmann Katharina, Groupe PVL+, Schiess Christophe, Les Vert·e·s, Lindegger Reto, FDP, Sutter Andreas, FDP, Bord Pascal, PRR, Urweider Vera, Groupe Avenir Bienne/Centre Immeubles inscrits au patrimoine financier	DFI

Fin de la séance / Schluss der Sitzung: 22.40 heures / Uhr

Le président du Conseil de ville / Der Stadtratspräsident:

Mohamed Hamdaoui

La secrétaire générale suppléante du secrétariat parlementaire /
Die stv. Generalsekretärin des Parlamentssekretariats:

Isabelle Egger

Protokoll:

Rita Flückiger

Nathalie Scheurer

Procès-verbal:

Floriane Pinto Bernardino